



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Finances

Réunion du 21 novembre 2025

Date de convocation : 07 novembre 2025

Délibération N° 102

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, RAGOT Sébastien, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BARNAY Marie-Claude, CIRON Sébastien, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DUPARAY Lionel, HIPPOLYTE Jean-Marc, MELIN Dominique

Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à Didier LAUBERAT, Sébastien CIRON à Sophie CLEMENT, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Jean-Patrick COURTOIS à Christine ROBIN, Lionel DUPARAY à Marie-Thérèse FRIZOT, Jean-Marc HIPPOLYTE à Evelyne COUILLEROT, Dominique MELIN à Alain GAUDRAY.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS AMELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 3312-1,

Vu le rapport de M. le Président,

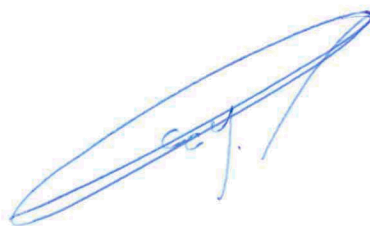
Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication du présent rapport, de son annexe, et de la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de l'Assemblée réunie le 21 novembre 2025.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit 27 NOV. 2025
Transmission en Préfecture le
Publié ~~ou Notifié~~ le 28 NOV. 2025
Affiché le



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Table des matières

I. Bien que la conjoncture macroéconomique semble se stabiliser, la situation politique nationale encore perturbée entraîne de fortes incertitudes pour les finances du Département de Saône-et-Loire.....	4
1) Une reprise économique tenue en 2024 et 2025 malgré une inflation revenant à un niveau moyen autour de 2% et le maintien des taux d’intérêt	4
2) La situation du Département s’améliore en 2025, portée par le dynamisme du marché immobilier permettant de compenser la dégradation de la situation sur certains champs d’intervention du social.....	7
3) L’instabilité politique nationale, couplée au nécessaire redressement des finances publiques, accentuent la difficulté du Département à projeter ses moyens pour mettre en œuvre ses politiques publiques	9
II. Le Département maintient son action en faveur du territoire et de ses habitants dans son budget 2026 mais une alerte sur les concours CNSA remet en cause les prévisions	11
1) Situation de la trajectoire avant les effets du décret CNSA	11
2) Après le décret de la CNSA, la situation oblige à faire des efforts supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement et d’investissement pour maintenir une situation financière soutenable.....	42
III. Annexes	47
Annexe 1 : état de la dette du Département	47
Annexe 2 : Ressources humaines du Département	55

L’article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget, le président du conseil départemental présente à l’assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l’exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l’évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette ».

Le rapport d’orientations budgétaires présente ainsi les grands déterminants de l’évolution des dépenses et recettes du Département ainsi que les conditions de soutenabilité des exercices à venir. Ces perspectives budgétaires s’inscrivent dans le cadre des finances publiques tel que connu en janvier 2025.

I. Bien que la conjoncture macroéconomique semble se stabiliser, la situation politique nationale encore perturbée entraîne de fortes incertitudes pour les finances du Département de Saône-et-Loire.

1) Une reprise économique ténue en 2024 et 2025 malgré une inflation revenant à un niveau moyen autour de 2% et le maintien des taux d’intérêt

La situation économique internationale

Depuis le début de l’année 2025, la conjoncture économique internationale était fortement affectée par l’incertitude pesant sur les nouveaux droits de douane appliqués par les États-Unis sur ses importations. L’annonce d’accords commerciaux préliminaires au cours de l’été et la prolongation de la trêve tarifaire avec la Chine ont permis d’atténuer ces inquiétudes entourant les politiques commerciales. Ainsi, bien que les perspectives de croissance mondiale devraient s’affaiblir, la clarification des politiques commerciales et l’amélioration des conditions financières devraient modérer l’incidence des nouveaux droits de douane.

A l’échelle mondiale, la dynamique de croissance devrait rester globalement positive à court terme. Après avoir augmenté de 3,6% en 2024, le PIB mondial en volume devrait croître à 3,3% en 2025, à 3,1% en 2026 et à 3,3% en 2027¹.

En ce qui concerne l’inflation, celle-ci devrait diminuer progressivement d’ici 2027, malgré les tensions inflationnistes aux États-Unis. Ainsi, la hausse de l’indice mondial des prix à la consommation (IPC) devrait passer de 2,4% en 2024 à 2,1% en 2025, puis s’établirait à seulement 1,7% en 2026 pour augmenter à nouveau à 1,9% en 2027².

En zone Euro, la croissance économique devrait se renforcer, soutenue par l’atténuation de l’incertitude sur les droits de douane américains puis, à plus long terme, par la hausse des salaires réels et de l’emploi, et de nouvelles dépenses publiques en matière d’infrastructures et de défense qui devraient stimuler la demande intérieure dans la zone euro.

Ainsi, le taux de croissance devrait progresser à fin 2025 à 1,2% contre 0,8% en 2024, puis serait de 1,0% en 2026 et de 1,3% en 2027³.



Les perspectives d’inflation sont cohérentes avec une stabilisation autour de l’objectif de 2% à moyen terme. La progression de l’IPCH global devrait s’établir à 2,1% en 2025, puis diminuer à hauteur de 1,7% en 2026 avant de remonter à 1,9% en 2027⁴.

¹ ECB staff macroeconomic projections for the euro area, September 2025 – The international environment

² Idem

³ Idem

⁴ Idem

HISTORIQUE ET PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES
PRIX À LA CONSOMMATION EN ZONE EURO (DONNÉES EN %)



Éléments clefs mondiaux et européens – Septembre 2025



**Croissance mondiale
(hors zone euro)**

2024 : 3,6% (3,6%*)

2025 : 3,3% (3,5%*)

2026 : 3,1% (3,3%*)

2027 : 3,3% (3,2%*)



Croissance zone Euro

2024 : 0,8% (0,7%*)

2025 : 1,2% (1,1%*)

2026 : 1,0% (1,4%*)

2027 : 1,3% (1,3%*)



Inflation zone Euro

2024 : 2,4% (2,4%*)

2025 : 2,1% (2,1%*)

2026 : 1,7% (1,9%*)

2027 : 1,9 (2,1%*)

*projections à Décembre 2024
Données Banque centrale européenne

La situation économique en France

Sur le plan national, les incertitudes économiques sont plus prégnantes. Si l'accord commercial passé entre les États-Unis et l'Union européenne a permis de cadrer les droits de douane moyens des exportations françaises à destination des États-Unis, la situation politique interne est susceptible d'affecter les projections macroéconomiques.

A fin Septembre, les prévisions de la Banque de France s'appuyaient sur une ambition budgétaire nationale inchangée permettant de revenir à un déficit de 5,4% du PIB en 2025 et des mesures impactantes pour le budget 2026.

Dans cette projection, la croissance économique devrait alors rester modeste jusqu'en 2027, s'établissant à 0,7% en 2025, puis augmentant jusqu'à 0,9% en 2026 et 1,1% en 2027⁵ portée par une légère reprise la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La Banque de France maintient ces prévisions et n'envisage pas un surcroît de croissance dans le cas où le cadrage budgétaire serait moins important. Elle s'appuie sur le postulat que « l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises »⁶.

⁵ Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – septembre 2025

⁶ Idem



En 2025, le taux d’inflation devrait se maintenir à un niveau inférieur à celui de 2024 et se situerait autour de 1,0% contre 2,3% en 2024. Cette baisse s’explique par le recul des prix énergétiques et des services. Une faible dynamique est anticipée en 2026 autour de 1,3% et en 2027 à 1,8%⁷.



S’agissant de la situation de l’emploi en France, les créations nettes devraient diminuer en 2025 (-89 000 emplois salariés) et le niveau du chômage devrait légèrement s’accroître par rapport à 2024 de +0,1 point (7,5%). La situation devrait s’améliorer en 2026 et en 2027 (+48 000 et +138 000 d’emplois salariés et un taux de chômage passant de 7,6% en 2026 à 7,4% en 2027)⁸.

Enfin, les taux d’intérêt à long terme devraient globalement croître en 2025 par rapport à 2024 passant de 3,0% à 3,4%. Cette hausse devrait se poursuivre en 2026 à 3,7% et en 2027 à 4,0%⁹. De plus, l’instabilité politique actuelle fait craindre une hausse des taux plus conséquente sur la fin de l’année 2025. En effet, à l’annonce de la démission du Premier Ministre Lecornu du 6 octobre 2025, le taux d’emprunt de la France à dix ans a été porté à 3,61%.

Éléments clefs nationaux - Septembre 2025



Taux de croissance

2024 : 1,1% (1,1%*)
2025 : 0,9% (0,9%*)
2026 : 1,3% (1,3%*)
2027 : (1,3%*)



Taux d’inflation

2024 : 2,4% (2,4%*)
2025 : 1,6% (1,6%*)
2026 : 1,7% (1,7%*)
2027 : (1,9%*)



Taux de chômage
Dont DOM-TOM

2024 : 7,4% (7,4%*)
2025 : 7,8% (7,8%*)
2026 : 7,8% (7,8%*)
2027 : (7,4%*)



Taux longs sur
obligations Etat français à
10 ans

2024 : 3,0% (3,0%*)
2025 : 3,4% (3,2%*)
2026 : 3,7% (3,3%*)
2027 : 4,0% (3,5%*)

*projections à fin Décembre 2024
Données Banque de France

⁷ Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – septembre 2025

⁸ Idem

⁹ Idem

2) La situation du Département s'améliore en 2025, portée par le dynamisme du marché immobilier permettant de compenser la dégradation de la situation sur certains champs d'intervention du social.

Le marché de l'immobilier continue sa reprise en 2025 tandis que celui de la construction reste dégradé

Après deux années de forte dégradation, le marché immobilier a entamé sa reprise sur le territoire Saône-et-Loirien depuis le dernier trimestre de l'année 2024.

En effet, alors que les années 2023 et 2024 ont été marquées par une crise importante, la situation à fin 2024 des ventes étant équivalente à celle d'avant COVID, le marché a repris en 2025.

Ainsi, entre les mois d'Août 2024 et 2025, l'assiette des droits de mutation par habitant est en hausse de +15,5%. Si ce dynamisme est plus ténu qu'au niveau national et des autres départements de la même strate démographique, la décélération en 2024 avait également été plus faible (-12,5% sur le Département entre Août 2023 et 2024, contre -20,4% en Métropole et -18% pour les autres départements de même strate).

Les effets sur les recettes du Département sont donc positifs.

Assiette des droits de mutation (droit commun) - août N - en € par habitant



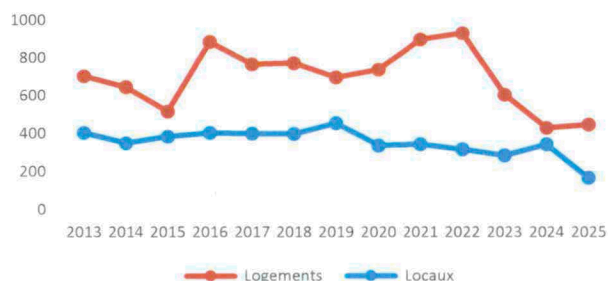
A l'inverse, le marché de la construction reste en difficultés sur 2024 et en début 2025.

S'agissant des demandes de permis de construire de logements, les diminutions ont été conséquentes en 2023 et 2024 de -34% et

de -22%. La situation se maintient depuis le début de l'année 2025 avec une légère hausse du nombre de permis de construire de +4% entre Août 2024 et 2025.

Depuis le début de l'année, le nombre de construction de locaux professionnels entre Août 2024 et 2025 est en forte baisse de -51% alors qu'il a connu une hausse de +13% sur l'année 2024.

Nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les logements et locaux – données jusqu'au 31/08/N



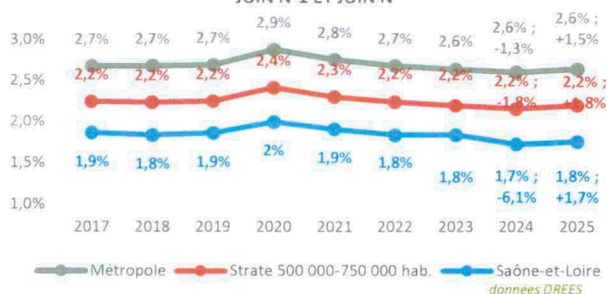
Il est à noter que les effets sur les recettes de taxe d'aménagement du Département ne sont pas immédiats puisque celle-ci n'est recouvrée qu'à la fin des travaux et non au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme.

La situation sociale du Département

Le marché de l'emploi sur le territoire Saône-et-Loirien est en légère dégradation au premier semestre 2025 par rapport à 2024 (-0,2% d'emplois salariés).

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA se dégrade également au premier semestre 2025. Ainsi, on dénombre 9 650 bénéficiaires à la fin du mois de Juin 2025 contre 9 490 au même mois 2024 et 9 410 à la fin de l'année 2024. Sur un an, le nombre d'allocataires est alors en hausse de +1,7 %.

PART DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA DANS LA POPULATION EN JUIN DE L'ANNEE N ; EVOLUTION ENTRE JUIN N-1 ET JUIN N



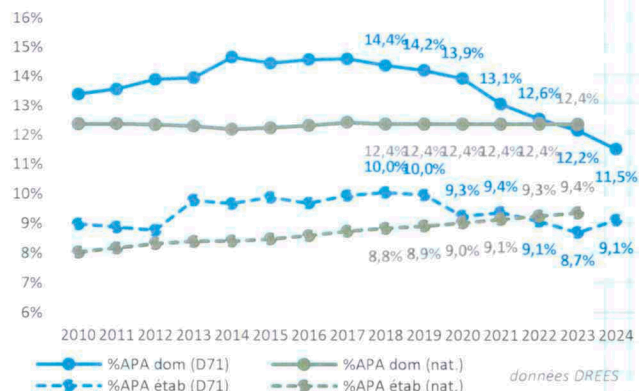
Cette hausse du nombre de foyers bénéficiaires a bien sûr entraîné un accroissement de la charge de l'allocation pour le Département de +1,5% à fin Juin 2025 par rapport à 2024. Une dégradation accentuée par la décision unilatérale de l'Etat de revaloriser encore cette année l'indemnité RSA de +1,7% au 1^{er} Avril 2025.

Il est cependant à noter qu'entre Juin et Août 2025, le nombre de bénéficiaires est reparti à la baisse de -5,1% (soit -1,7% entre Août 2024 et 2025).

Sur le champ de l'autonomie, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a poursuivi sa baisse en 2024 de -1,9% passant de 9 274 à fin 2023 à 9 098 bénéficiaires à la fin de l'année 2024. Cette diminution continue sur le début de l'année 2025 puisqu'en moyenne, sur le premier semestre, le nombre de bénéficiaires payés a diminué de -10% par rapport à la même période en 2024

Au contraire, le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement a repris sa hausse à +8,5% entre 2023 et 2024 (+8,5%, soit 7 201 bénéficiaires en 2024).

PART DES BENEFICIAIRES APA DANS POP. DE 75 ANS OU PLUS - COMPARAISON D71 - FRANCE

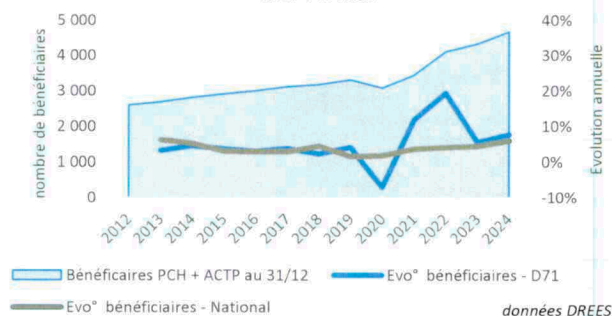


S'agissant de la prise en charge des personnes en situation de handicap, l'intervention du Département continue sa progression.

En effet, le nombre de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) a augmenté de +7,7% en 2024, une plus forte dynamique qu'en 2023 (+5,6%). Au niveau national, la hausse a été de +6,0%.

En 2025, en moyenne mensuelle sur le premier semestre, le nombre de bénéficiaires est encore en forte hausse par rapport à 2024 (+6,4%).

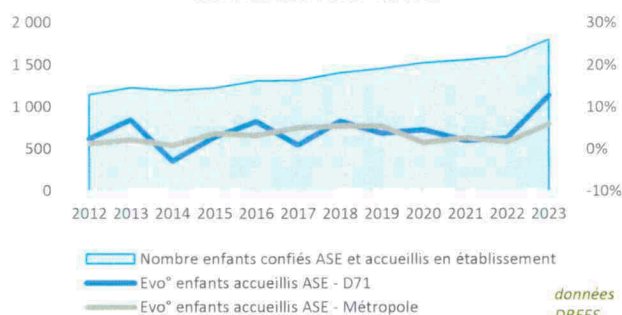
EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES PCH ET ACTP D71 - FRANCE



Sur le champ de la protection de l'enfance, les besoins sont encore très prégnants. Ainsi, en 2023, le nombre d'enfants confiés ASE et accueillis en établissement a encore augmenté

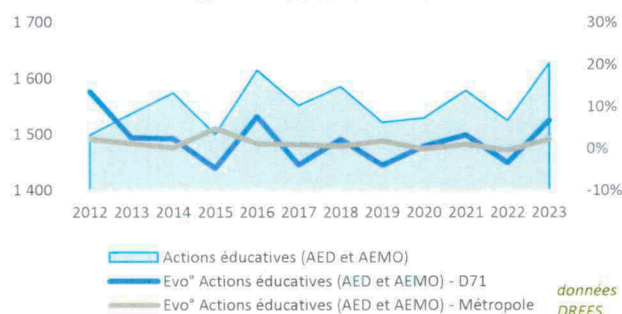
de près de +13% sur le territoire Saône-et-Loirien alors que la hausse nationale est de +6,0%.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS A L'ASE -
COMPARAISON D71 - FRANCE



De même, le nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) a fortement augmenté de +6,8% en 2023 alors qu'il avait diminué de -3,4% en 2022. Ce dynamisme est plus conséquent qu'au niveau national (+2,3% en 2023).

EVOLUTION DES ACTIONS EDUCATIVES (AED et AEMO)-
COMPARAISON D71 - FRANCE



3) L'instabilité politique nationale, couplée au nécessaire redressement des finances publiques, accentuent la difficulté du Département à projeter ses moyens pour mettre en œuvre ses politiques publiques

Une faible contribution au redressement des finances publiques est envisagée pour le Département

Alors que les recettes du Département sont essentiellement dépendantes de la conjoncture économique et des décisions de l'Etat, les incertitudes politiques actuelles

entraînent de fortes difficultés pour l'élaboration du budget 2026.

En effet, les orientations budgétaires annoncées au début de l'été 2025 par le gouvernement Bayrou laissaient apparaître une participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à hauteur de plus de 5 Mds€ en 2026.

Plusieurs pistes étaient alors envisagées pour atteindre ce montant, en différenciant selon la strate de collectivité :

- Gel de la TVA en 2026 comme en 2025
- Extension du Dilico à de nouvelles collectivités contributrices
- Poursuite de la diminution des variables d'ajustement
- Suppression du FCTVA en fonctionnement et/ou baisse du taux de compensation en investissement comme prévu dans le PLF initial pour 2025.

Néanmoins, l'ancien gouvernement avait annoncé que les départements, déjà en grandes difficultés financières, seraient moins mis à contribution que d'autres strates de collectivités. De plus, face au changement de gouvernement, le niveau de la contribution des collectivités reste inconnu.

Afin de pouvoir adopter son budget 2026 au mois de décembre 2025, le Département a défini ses orientations budgétaires durant l'été et les a actualisées au mois de septembre 2025. Ce rapport étant rédigé au cours de la première moitié du mois d'octobre, le projet de loi de finances du gouvernement Lecornu est en cours de discussions parlementaires.

Ainsi, face à ces incertitudes et afin de préserver ses marges de manœuvre, le Département a fait le choix de n'intégrer qu'un éventuel nouveau gel de la TVA en 2026.

Par ailleurs, pour rappel, la loi de finances pour 2025 a prévu la hausse de la CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028. Ainsi, en 2026, l'effet sur les dépenses de personnel du Département est anticipé à +1,5 M€.

II. Le Département maintient son action en faveur du territoire et de ses habitants dans son budget 2026 mais une alerte sur les concours CNSA remet en cause les prévisions

1) Situation de la trajectoire avant les effets du décret CNSA

a) Les recettes de fonctionnement dynamiques en 2026 sans les alertes sur les compensations des dépenses sociales

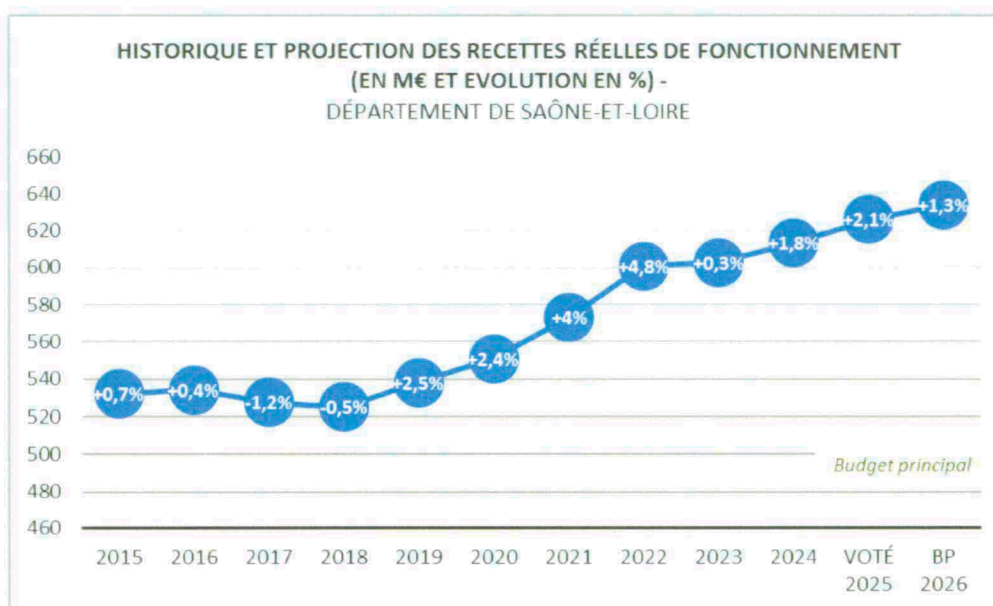
Les recettes de fonctionnement du Département auraient **augmenté de +1,3%** par rapport à celles de 2025.

Comme évoqué, le délai de rédaction de ce rapport ne permet pas de prendre en compte les éventuelles mesures du projet de loi de finances pour 2026 impactant directement les recettes du Département.

Ainsi, le principal risque concernant la contribution du Département au redressement des finances publiques intégré dans les prévisions de recettes serait le **nouveau gel de la TVA** en 2026.

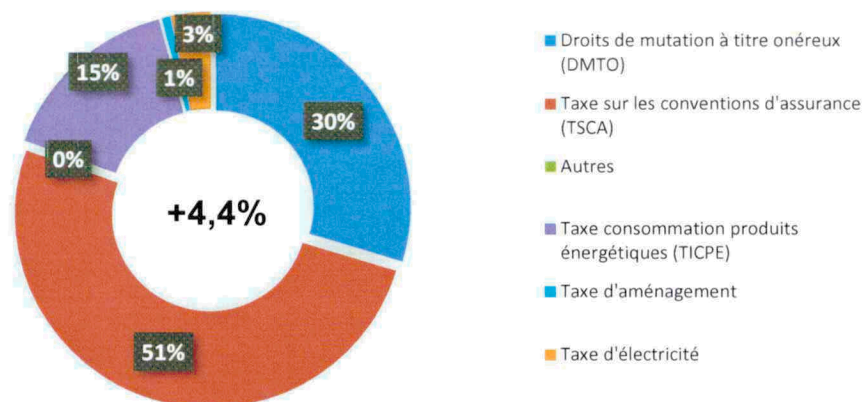
Compensant ces baisses et stabilité, les autres recettes notamment de **fiscalité, devraient être dynamiques** en 2026. Ainsi, la **reprise du marché immobilier devrait se poursuivre** avec à la fois une hausse du nombre de ventes et des prix moyens.

Par ailleurs, les **concours de la CNSA compensant l'APA et la PCH**, si la réforme avait été plus avantageuse pour le Département, auraient dû croître assez fortement.



Fiscalité locale : la taxe sur les conventions d’assurance et les droits de mutation devraient poursuivre leur hausse alors que les produits de la taxe d’aménagement devraient globalement se maintenir

DECOMPOSITION DE LA FISCALITE LOCALE DE 2026 -
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Les **produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont prévus en augmentation de **+8% en 2026 (soit +4,7 M€)**. Cela traduit la poursuite du dynamisme de plus de +7% anticipé en 2025

En effet, les spécialistes immobiliers anticipent la **poursuite du redressement du marché** amorcé en 2025¹⁰. Sur le territoire national, cela se traduirait à la fois par une hausse du nombre de ventes de +3,8% et, pour la première fois depuis deux ans, une augmentation du prix de vente moyen d’entre +2% et +3%. Pour eux, cette amélioration serait rendue possible par deux principaux facteurs :

- Les acheteurs intègrent progressivement que les taux d’intérêt ne devraient plus connaître de baisse significative à moyen terme et ne repoussent donc plus leur projet
- Les reventes seraient favorisées par la revalorisation des prix

Sur le territoire Saône-et-Loirien, la **hausse du nombre de ventes est projetée à +5%** par rapport à 2025 alors que **le prix moyen de ventes augmenterait de +2%**.

Il est à noter que le Département fait le choix, comme en 2025, **de ne pas augmenter son taux de DMTO de +0,5%**. Pour rappel, la Loi de finances pour 2025 offre la possibilité aux Départements de porter leur taux maximal de DMTO à 5,0% (au lieu de 4,5%) jusqu’en 2028 pour les transactions ne concernant pas des primo-accédants.

Les recettes du Département perçues au titre de la **taxe spéciale sur les conventions d’assurance (TSCA)** nationale, visant à compenser les différentes prises de compétences des Départements en 2005, notamment liées au financement des SDIS, et les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale en 2010, seraient en

¹⁰ Projections Seloger-Meilleurs agents

hausse de **+4,0 % entre 2025 et 2026 (soit +4,1 M€)**.

Pour une année N, le projet de loi de finances établit une prévision d’évolution des produits de TSCA des Départements. Pour 2026, l’Etat intègre une hausse de +7,4%.

Les produits de la **taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers et énergétiques (TICPE)**, reversée par l’Etat et s’appuyant sur le volume de consommation de ces produits, seraient en légère diminution de **-0,1% (soit -0,04 M€)**. Pour rappel, seulement une partie de cette recette est variable d’une année à l’autre. Cette part est prévue en baisse de -0,6% alors que le PFL anticipe une baisse de -0,8%.

Les produits de la **taxe d’aménagement** devraient se stabiliser en 2026 **(+0,6%, soit +0,01 M€)** après deux années de fortes baisses de -47% en 2024 et d’au moins -15% en 2025. Ainsi, les effets de la légère augmentation des demandes d’autorisation d’urbanisme de

logement en 2025 (+4%) et de la hausse des locaux en 2024 (+13%), devraient être en partie répercutés sur les produits du Département de 2026.

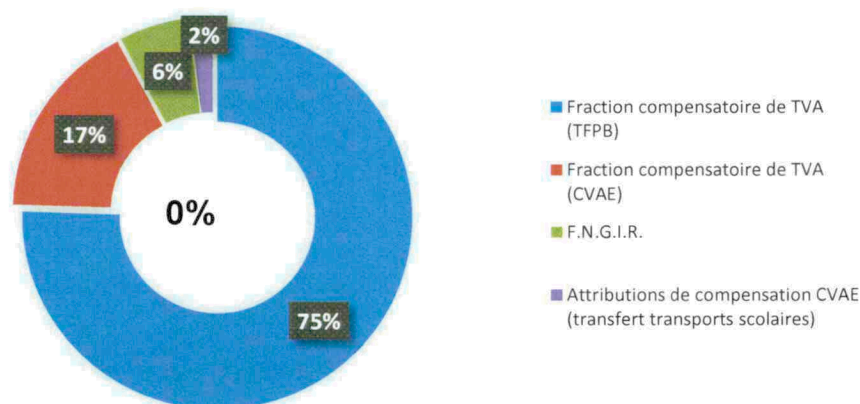
Les produits reversés par l’Etat sur la **taxe intérieure sur la consommation finale d’électricité (TICFE)** sont prévus en hausse de **+2,2 % entre 2025 et 2026 (soit +0,15 M€)**.

Cette compensation s’appuie sur celle de l’année précédente, revalorisée du taux d’inflation hors tabac de l’année N-1 de +1,2% et de l’évolution de la consommation d’électricité sur le territoire entre l’année N-2 et N-3 (+0,9%).

Les produits de **l’imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)** du Département sont prévus en augmentation de **+10,3% (+0,18 M€)**.

Les fractions compensatoires de TVA pour le transfert de la taxe foncière et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises seraient stables en 2026

DECOMPOSITION DES IMPOTS ET TAXE (HORS PEREQUATION) DE 2025 -
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Les produits des autres « **impôts et taxes** », essentiellement composés des fractions compensatoires de la TVA, seraient stables entre 2025 et 2026.

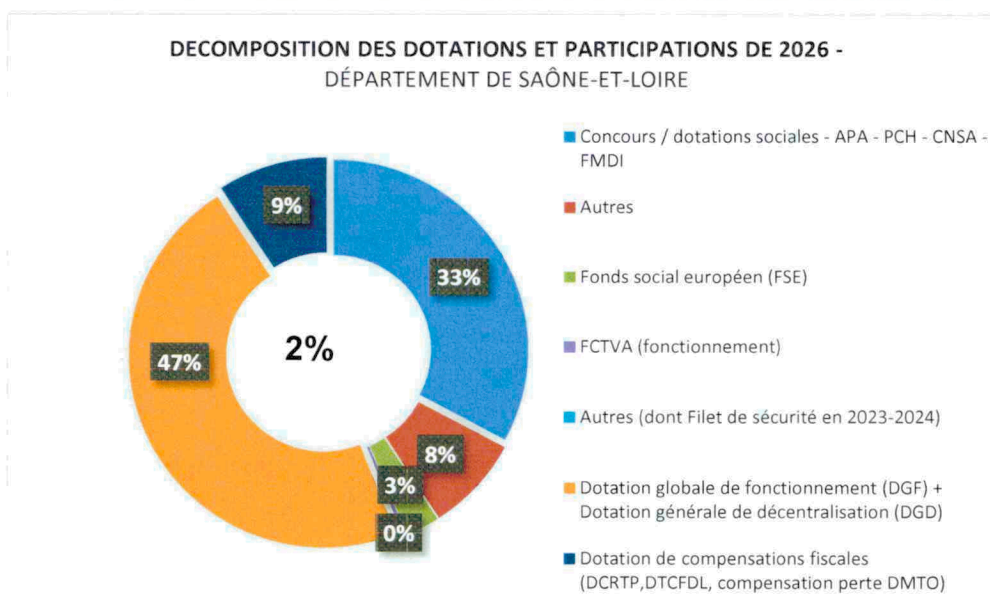
Les **fractions de TVA** compensant le transfert de la taxe foncière aux communes et la suppression de la CVAE, sont **prévues stables**.

Comme indiqué, les orientations budgétaires fixées s'appuient sur une hypothèse d'un nouveau **gel de la TVA** dans la loi de finances pour 2026.

Le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, compensant les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011, est stable en 2026.

De même que **l'attribution de compensation de CVAE de la Région vers le Département**, dans le cadre du transfert de la compétence « transports scolaires » et de produits de CVAE dans ce cadre en 2017.

Les dotations et participations se maintiennent globalement malgré la fin du filet de sécurité



Si la fusion des concours CNSA avait été plus avantageuse pour le Département, les **dotations et participations** perçues seraient en hausse de +2,0 % (soit +3,6 M€).

L'enveloppe nationale de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** des Départements devraient encore cette année se maintenir à son niveau de 2025. Ainsi, l'attribution pour la Saône-et-Loire devrait légèrement diminuer de

-0,1% (soit -0,09 M€). Cela est dû à l'évolution prévisionnelle de sa population DGF (-1 250 habitants, recensement de 2023) pour le calcul de la part « Dotation forfaitaire ». Les parts de la dotation de fonctionnement minimale (DFM) et la dotation de compensation resteront stables en 2026.

La **dotation globale de décentralisation (DGD)** devrait également encore être atone cette année.

Avant la publication du décret détaillant les modalités de la fusion des concours APA et PCH, les dotations et **concours portant sur les AIS, l'APA, la PCH et le RSA** étaient prévues en hausse de +5,5%, soit +3,1 M€ par rapport à 2025.

S'agissant des **concours APA et PCH**, ils étaient prévus en **augmentation de +6,6%, soit +3,3 M€**. Cette prévision s'appuyait sur une anticipation de dynamisme de l'enveloppe nationale des **concours fusionnés APA et PCH** de +3,5%, sur laquelle les anciens modes de **calculs des concours APA1 et PCH** s'appliquaient. En effet, à l'été 2025, les modalités des fusions des concours n'étaient pas connues et le Département avaient anticipé une fusion à son avantage.

Néanmoins, il est à noter que **sans aucune fusion des concours**, si les anciens concours avaient continué de coexister, **la prévision pour 2026 aurait été revue à la baisse de -3 M€**.

La compensation liée à la **dotation complémentaire**, dite « qualité de vie », restée à part du concours global fusionné devrait être **stable** entre 2025 et 2026.

Le **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)**, compensant les charges liées à la politique d'insertion et de l'emploi, serait en diminution de -6,4% (-0,17 M€). Alors que l'enveloppe nationale serait stable, l'attribution au titre de la part 3 est prévue en forte baisse de -100 K€ par rapport à l'atterrissage projeté en 2025 du fait de la baisse du nombre de CDDI co-financés par le Département en 2025.

Parmi les dotations de compensations fiscales, il est projeté que la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** des Départements soit encore une des variables d'ajustement de l'Etat cette année. L'enveloppe nationale est alors prévue en diminution de -2% par rapport à 2025. Pour le Département de Saône-et-Loire, cela

représenterait une perte d'environ -0,2 M€ (soit -1,7% par rapport à sa dotation de 2025).

L'enveloppe des **dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité locale** est également prévue en diminution de -2% par rapport à 2025. Ainsi, la dotation du Département serait en baisse de -1,9% (-0,08 M€) en 2026.

Enfin, la **compensation pour perte des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement**, compensant la perte de recettes due à l'application de l'abattement sur les ZRR/ZFRR au titre des DMT0, devrait augmenter de +46% (soit +0,3 M€) entre 2025 et 2026. Cette hausse s'explique par le fait que l'abattement ne sera pas remis en place entre Juin 2025 et Juin 2026. Ainsi, 7 mois sur 12 serait de nouveau compensés en 2026, contre seulement 5 mois en 2025.

Les **autres dotations** seraient en diminution de -8,9% (soit -1,4 M€).

La **participation de l'Etat pour la prise en charge des Mineurs non accompagnés** serait en baisse de -90% (soit -0,5 M€) en 2026. En effet, aucune compensation est attendue puisque le nombre de MNA accueillis en 2025 s'est maintenu par rapport à 2024. Seule l'augmentation est compensée par l'Etat.

La compensation perçue au titre des actions portées dans le cadre du **Service public de l'insertion et emploi (SPIE)** serait en baisse de -87% (soit -0,9 M€), au niveau de la charge prévue.

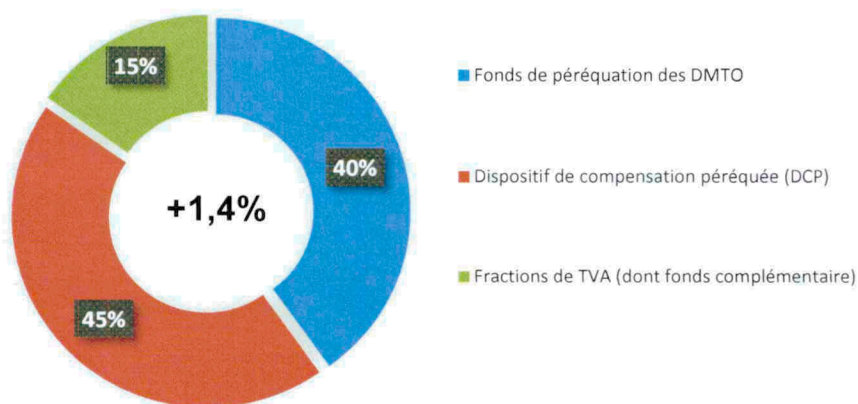
Les compensations des dispositifs financés dans le cadre du **Fonds social européen (FSE)** seraient elles en forte hausse de +66% (soit +2,0 M€). La charge supplémentaire est équivalente en dépenses de fonctionnement.

La dotation de **FCTVA** perçue au titre des dépenses de fonctionnement éligibles de 2025 serait globalement stable en 2026. Néanmoins,

le PLF 2026 prévoit de recentrer le FCTVA sur les seules dépenses d'investissement.

Les dotations de péréquation progresseraient en 2026 sous l'effet de la hausse du Fonds de péréquation des DMTO

DECOMPOSITION DE LA PEREQUATION EN 2025 -
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



La dotation du Département perçue au titre du **dispositif de compensation péréquée (DCP)**, serait en légère diminution de -1,3% (soit - 0,15 M€).

Cette prévision s'appuie sur une projection de l'enveloppe nationale en légère hausse (soit 1,268 Mds€). Néanmoins la 1^{ère} part s'appuyant sur la charge sociale serait en baisse du fait de la réduction de l'écart entre le reste à charge du Département et le national. La seconde part, liée à l'évolution du revenu/hab. et des bénéficiaires des AIS, se maintiendrait globalement.

L'attribution du Département au titre du **Fonds national de péréquation des DMTO**, serait en forte hausse par rapport à 2025 de +12,1% (soit +1,04 M€).

En effet, l'hypothèse de dynamique de DMTO en fin d'année 2025 à +18%, permettrait

d'alimenter l'enveloppe du Fds de péréquation jusqu'à 1,635 Mds€, soit +7,7%. Cette prévision intègre l'alimentation de l'enveloppe par le reversement du DILICO prélevé en 2025 à hauteur de 7 M€.

La hausse de l'attribution du Département est essentiellement due à cette enveloppe (+0,8 M€). Le reste de l'augmentation est lié à l'accroissement de l'écart entre les DMTO par habitant du Département et nationaux de 2025.

Enfin, l'attribution du Département au titre du **fonds complémentaire de fraction de la TVA** devrait diminuer de -3% en 2026 (soit -0,1 M€).

Si l'enveloppe nationale de 250 M€ restera stable, cette baisse est liée au maintien de l'indice de fragilité sociale du Département.

Les autres recettes de fonctionnement du Département

Les **autres recettes** du Département (hors reprises sur provisions et produits de cessions) devraient être en baisse de plus de -16% (soit -3,6 M€).

Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse anticipée de -60% (soit -2,2 M€) des **produits des participations**. Ceux-ci ont en effet été très élevés en 2025, comme ce fût le cas l'année précédente. En effet, la compagnie nationale du Rhône a connu une forte hausse de son résultat net en 2023 de +145% par rapport à 2022. Concomitamment à cela, elle a fait le choix de reverser la quasi-totalité de ce résultat historique à ces actionnaires, alors qu'elle n'en reversait que 65% jusqu'en 2022. Des incertitudes restent néanmoins quant à ce niveau de résultat dans les années à venir et à la part que la CNR décidera de reverser à ses actionnaires.

Par ailleurs, le Département a perçu des produits exceptionnels en 2025 liés à **des indemnités perçus suite à des sinistres** à hauteur de 1 M€. La prévision pour 2026 revient à un niveau plus classique de 0,08 M€ (soit -0,9 M€).

Les recettes du centre de santé départemental (CDS)

Les **recettes de fonctionnement du budget annexe du CDS**, retraitées des participations du budget principal, devraient être en légère diminution de -3,5% (soit -0,34 M€).

Si les recettes issues des subventions devraient fortement augmenter de +16% par rapport à 2025 (soit +0,50 M€), les produits d'activité seraient eux en diminution de -13% (soit -0,89 M€).

Les recettes du budget annexe du Très haut débit (THD)

Hors la reprise de résultat, les **recettes de fonctionnement du budget annexe du THD** seront globalement stables entre 2025 et 2026 (-0,05 M€).

Alors que les **produits de redevances** devraient augmenter de +6%, soit +0,3 M€ par rapport à 2025, les produits issus **des frais de location et des droits d'usage** des infrastructures seront entièrement supprimés (-1,2 M€) puisque le transfert du parc de commande d'accès sera effectif dès cette année.

Le Département devrait enfin recevoir des recettes de **pénalités** liées au retard sur les marchés (+0,85 M€).

b) Le Département reste ambitieux en matière de recherche de financement pour ses travaux

Les **recettes d'investissement, hors nouvel emprunt**, sont prévues en forte diminution en 2026 de -20,3% (soit -5,7 M€).

Cette forte diminution s'explique par les recettes conséquentes de 2025. En effet, de nombreux dossiers de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID), datant d'avant 2024, ont été soldés. De plus, l'attribution au titre du fonds de compensation de TVA (FCTVA) s'est située à un niveau très élevé en 2025 du fait des investissements départementaux historiques de 2024.

Les recettes liées à la recherche de nouveaux financements externe réajustées au niveau des projets en cours financés et de l'ambition de financement des projets à venir

La **dotation de soutien à l'investissement départemental** (DSID) serait en baisse de -32,4% par rapport à 2024 (soit -2,0 M€). En effet l'année 2025 ayant été marquée par le solde de la plupart des anciens projets de la

DSID, les produits attendus pour 2026 se situent à un niveau plus « classique ». En moyenne, pour chaque millésime de DSID, le niveau de financement se situe entre 1,8 M€ et 2,0 M€, soit entre 20% et 30% du montant des projets présentés.

Les recettes prévues au titre du **fonds vert** seraient en forte augmentation en 2026 de +55,6% (soit +0,25 M€). En effet, malgré une nouvelle baisse de l'enveloppe nationale anticipée pour 2026, la hausse des recettes en 2026 est essentiellement liée à l'avancement des projets des anciens millésimes du Fonds vert depuis 2023.

Enfin, s'agissant des **autres subventions d'investissement** attendues par le Département, celle-ci devraient être en diminution de -50,4% (soit -3,7 M€).

Cette forte baisse traduit la nécessité d'ajuster les prévisions de recettes pour cette année en fonction des disponibilités des financements que le Département peut aller chercher, mais surtout par rapport au rythme de perception de ces subventions dépendantes de l'avancement des projets.

Les autres recettes perçues

L'attribution au titre du **fonds de compensation de TVA (FCTVA)** devrait être en forte baisse en 2026 de -17,0% (soit -1,9 M€). En effet, les dépenses d'équipements éligibles de 2024 seraient en hausse par rapport à celle de 2023 (+4,3 M€).

Par ailleurs, les **produits des amendes de radars automatiques** et la **dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)** devraient encore rester stables en 2026 par rapport à 2025, respectivement à 0,90 M€ et 2,59 M€.

Les recettes d'investissement du budget annexe du THD en baisse du fait de la fin du déploiement

Les recettes du BA du THD (hors emprunt et résultat reporté) seront en forte baisse en 2026 de -51,9% (soit -2,1 M€) par rapport à 2025.

En effet, en 2026, le Département de percevra que le solde de la subvention du Fonds national pour la Société Numérique (FSN).

c) L’augmentation des recettes de fonctionnement et les efforts d’optimisation des dépenses permettent au Département de poursuivre ses actions et ses politiques de proximité notamment en faveur des solidarités humaines

Le Département de Saône-et-Loire comme l’ensemble des collectivités territoriales est aujourd’hui confronté au **climat politique international et national particulièrement tendu** et tourmenté, à la dégradation des finances publiques et doit faire face **aux défis budgétaires et financiers** qui lui sont imposés, pour poursuivre ses missions et ses engagements au service de ses habitants.

Grâce à l’amélioration du niveau de recettes attendu, en 2026, et les efforts d’optimisation et de rationalisation des dépenses de fonctionnement déployés depuis 2025, **le Département peut maintenir ses actions** et ses politiques de proximité en matière de solidarité, de santé, d’infrastructures, d’attractivité et absorber les hausses des dépenses du secteur des solidarités.

Le Département réaffirme, à travers **ce nouveau budget son ambition et sa volonté d’être la collectivité des Solidarités humaines et territoriales au service des Saône-et-Loirien**s et maintient notamment son engagement en faveur des plus fragiles.

L’ensemble des politiques publiques déployées par le Département seront maintenues, toutefois, les tensions budgétaires inédites que connaissent les départements oblige la collectivité à **poursuivre ses efforts de maîtrise et de contrôle des dépenses** de fonctionnement afin d’améliorer ses principaux ratios financiers et ainsi de préserver sa solvabilité financière, et sa capacité d’agir pour l’avenir.

Les politiques publiques seront de nouveau interrogées et des efforts de gestion seront de nouveau réalisés. La maîtrise des charges de personnel reste, notamment, un point majeur du pilotage des dépenses de fonctionnement, qui nécessite l’ajustement de l’organisation des services départementaux, leur adaptation aux nouveaux besoins des usagers et l’amélioration de l’efficacité du service rendu. Globalement, le Département reconsidèrera ses pratiques afin d’optimiser son fonctionnement et de déployer des mesures moins coûteuses et plus efficaces.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement serait de 592 M€ pour l’exercice 2026.

*Accompagner et soutenir tous les Saône-et-Loirien*s à chaque âge de la vie demeure la priorité du Département

Malgré les contraintes qui pèsent sur ses finances, le Département poursuit sa mobilisation pour que les habitants bénéficient au quotidien d’un service public de qualité qui répond à leurs besoins.

Le Département souhaite **préserver durablement les politiques de solidarités envers ses concitoyens les plus fragiles** pour répondre ainsi au défi du vieillissement, de la prise en charge des personnes en situation de handicap et de la protection de l’enfance tout en veillant au bon fonctionnement des établissements médico-sociaux.

Afin de répondre à ces attentes et ces besoins, il développe également de nouvelles réponses alternatives à l’hébergement collectif (accueil familial, habitat inclusif, mesures renforcées en milieu ouvert pour les enfants, diversification des modalités d’accueil en protection de l’enfance...).

Le Département poursuit l’amélioration de **l’action sociale de proximité** à travers le déploiement d’actions concrètes, prévues dans le Schéma Unique des Solidarités établi fin 2023. En 2026, il est notamment prévu le Déploiement d’une équipe mobile de prévention des expulsions locatives, de 4

équipes mobiles pour détecter, soutenir et orienter les personnes vulnérables en milieu rural et de soutenir les actions de lutte contre la précarité alimentaire et de lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Une feuille de route pour le Service Social Départemental a également été adopté en septembre 2025, pour repositionner le SSD comme un acteur transversal, fédérateur et lisible de l'action sociale départementale.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (Personnes Agées – Personnes Handicapées- Enfance) présenté en Assemblée Départementale du 21 novembre 2025 rappelle que ces dépenses sont impactées par la prise en compte des **mesures successives de revalorisation salariales du Ségur**.

En 2024, l'Etat a décidé d'étendre le Ségur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, aux personnels administratifs et techniques qui n'en bénéficiaient pas encore. Cette disposition, représente pour le Département une dépense supplémentaire estimée à **2,5 M€**, qui a été compensée à hauteur de **1,2 M€** par l'Etat pour l'année 2025, mais n'a toujours pas fait l'objet d'indemnisation au titre de 2024.

Ce rapport insiste également sur la poursuite de la **dégradation de la situation financière des EHPAD** malgré la mise en place d'une politique volontariste de soutien du Département (subventions d'investissement exceptionnelles, revalorisation du point GIR, financements complémentaires au titre du forfait global dépendance...).

Le Département accompagne activement les EHPAD dans l'évolution de leur offre, afin de mieux répondre aux attentes des résidents et aux enjeux du grand âge. Cette démarche s'appuie notamment sur des soutiens ciblés, des investissements adaptés et une coordination avec l'ARS et les acteurs locaux, tout en maintenant une vigilance sur la

soutenabilité financière du secteur. L'objectif étant d'assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement, tout en favorisant de nouvelles formes d'accueil plus ouvertes et plus inclusives.

Le ROB ne prévoit pas de revalorisation du taux directeur des ESSMS personnes âgées, adultes en situation de handicap, protection de l'enfance et services de suivis de l'accueil familial, au titre de l'exercice 2026, ni de revalorisation du point GIR qui est maintenu à 8,19 €.

Le montant des dépenses consacré aux solidarités humaines demeure le plus important du budget de la collectivité et continue de progresser en 2026 pour s'établir à 328 M€ (hors masse salariale).

La politique en faveur des **personnes handicapées** représentera plus de 119 M€ dont l'aide sociale à l'hébergement en établissement constitue le premier poste de dépenses (80 M€)

Bien que le taux directeur de ces structures ne soit pas réévalué pour 2026, les dépenses sont en progression notamment du fait de la création de places dans le cadre du plan « 50 000 solutions ».

Les prestations individuelles devraient elles aussi enregistrer une hausse liée à l'évolution de +7% du nombre de bénéficiaires consécutive à la meilleure reconnaissance du handicap (notamment psychique) et la poursuite de la montée en charge de la PCH parentalité.

Le budget pour les transports des élèves handicapés est maintenu à 3,3 M€ dans l'attente du chiffrage de l'impact financier lié aux nouveaux marchés qui seront effectifs à la rentrée 2026/2027

Le montant alloué aux politiques en faveur des **personnes âgées** s'élèvera à 102 M€ dont

83,5 M€ fléchés pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'estimation des dépenses d'APA à domicile est basée sur une activité similaire à 2025 pour les Services Autonomie à Domicile (SAD) et un nombre de bénéficiaires stable. Il est à noter que la diminution du tarif du portage de repas se traduit par une économie de 0,4 M€, tandis que l'impact « des heures de lien social » mise en place pour lutter contre l'isolement est évalué à plus de 1 M€. Quant à l'APA en établissement, le point GIR est maintenu à 8,19 €.

L'Aide Sociale à l'hébergement en établissement devrait enregistrer une évolution de +1,3%, et atteindre près de 14 M€, en raison des ajustements ciblés pour certaines structures, notamment les EHPAD en difficulté financière.

Le maintien à domicile reste cette année, encore, une priorité majeure pour le Département avec le renouvellement de la « dotation complémentaire » qui permet, d'une part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel d'intervention qui constitue un facteur d'attractivité dans un contexte tendu au niveau des ressources humaines. Le montant des dotations envisagées au titre de l'année 2026 dépasserait les 5 M€.

Le « fonds mobilité » initié en 2025 et destiné à soutenir la mobilité des professionnels de l'aide à domicile ainsi que l'organisation de temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques entre les professionnels, sera maintenu en 2026.

Le Département réaffirme son engagement fort en faveur du secteur « **Enfance et Famille** » en allouant 97 M€ à ses politiques de protection et de soutien, marquant une augmentation significative par rapport à 2025.

Cet effort budgétaire reflète la **priorité accordée à la protection maternelle et infantile ainsi qu'à la protection de l'enfance**, deux piliers essentiels pour garantir un environnement sûr, épanouissant et protecteur à chaque enfant du territoire.

L'accent sera mis sur la **prévention, avec une réflexion sur les évolutions de la PMI** et une clarification de la stratégie départementale en matière de prévention. Le Département poursuivra enfin l'accompagnement de la création du service public petite enfance.

Il prolongera la démarche engagée de **transformation de l'offre et de l'accompagnement en protection de l'enfance**, vers une réponse plus diversifiée et individualisée aux besoins des enfants accompagnés.

Dans ce cadre, Les mesures de prévention renforcées sont maintenues, dans un objectif de prévention de l'entrée en protection de l'enfance. Le recours au droit commun pour les services de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) sera privilégié.

Le Département porte depuis plusieurs années une stratégie de développement des mesures alternatives au placement institutionnel. Elle s'est traduite en 2025 par l'ouverture de 120 places dédiées à **l'accompagnement à domicile renforcé** pour soutenir les retours en famille à l'issue d'une mesure de placement. Le déploiement de ces places se finalisera début 2026.

Pour compléter le travail sur les sorties et alternatives au dispositif de placement institutionnel, le Département publiera en 2026 un appel à projets pour spécialiser et renforcer **l'accompagnement des 150 enfants accueillis chez des tiers** et développer cette modalité d'accueil.

Concernant l'accueil des enfants qui lui sont confiés, le Département finalisera le déploiement du plan enfance, par l'ouverture des places accueil atypiques restantes, et la préparation de **l'ouverture du village**

d'enfants en 2027 ; l'impact budgétaire en fonctionnement étant attendu dès la fin 2026.

Pour mieux s'adapter aux besoins des enfants à double vulnérabilité, il maintiendra le financement de renforts éducatifs ponctuels, et publiera un appel à projets conjoint avec l'ARS pour l'accueil d'enfants en situation de pluri handicap.

L'accueil des mineurs non accompagnés, quant à lui, se stabilise depuis 2025 suite à une baisse des flux d'arrivée sur le territoire national.

Globalement, le secteur « Enfance et Famille » est également largement impacté par les mesures de revalorisation salariales et en particulier l'élargissement des mesures Ségur à l'ensemble des professionnels des établissements de protection de l'enfance associatifs, qui contribuent à l'augmentation de ces dépenses.

Le Département poursuit ses actions pour le développement et la valorisation de ses atouts et ainsi renforcer son attractivité

En 2026, le Département maintiendra ses engagements pour conforter la Saône-et-Loire comme destination touristique incontournable, mais aussi pour assurer aux habitants un cadre de vie de qualité, en assurant l'accès à l'emploi et aux soins pour tous, le développement d'une vie associative dynamique, et en favorisant l'accès aux activités sportives et à la culture.

Le montant des dépenses consacrées à l'attractivité du territoire pour les actions de proximité et le « bien vivre » s'élèvera à près de 77 M€ en 2026.

Afin de renforcer son attractivité, le Département poursuit ses efforts en matière de lutte contre la désertification médicale.

Depuis l'ouverture du premier **centre départemental de santé** en 2017, le Département a déployé une politique

Le Département poursuit également ses engagements en matière de « **Logement / Habitat** » à travers :

- le **Fonds de solidarité pour le Logement** qui a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir lorsqu'elles rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur habitation,
- Et le déploiement du **Pacte territorial FRANCE RENOV'** en partenariat avec l'opérateur Habitat 71, qui vise en premier lieu à proposer une offre de service de proximité pour soutenir la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire.

ambitieuse en matière de recrutement de médecins et de professions paramédicales.

Il entend répondre au défi majeur du déclin de l'offre de soins et souhaite apporter une réponse coordonnée et garante de l'équité territoriale. Répartis sur l'ensemble du territoire, le CDS se compose de plusieurs lieux de consultations formés de Centres de santé territoriaux (CST) et d'antennes médicales. Il vise à compléter l'offre médicale existante sans s'y substituer.

En 2026, le budget annexe du Centre de santé devrait s'élever à 13 M€ pour assurer les dépenses de personnel et le fonctionnement des 33 lieux de consultations.

A travers, le **dispositif Hippocrate71**, le Département poursuit sa mobilisation pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux sur son territoire. Ce programme vise à soutenir les

étudiants en médecine, et encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé en Saône-et-Loire en proposant un accompagnement personnalisé et des aides financières dédiées, dans le but de faciliter l'installation et la pérennisation des activités.

Dès la rentrée 2026-2027, **une antenne locale du PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)**, ouvrira à Chalon-sur-Saône, avec pour objectif de permettre aux jeunes de faire leur première année d'études de santé en Saône-et-Loire, et de créer ainsi les conditions d'un retour des professionnels à l'issue de leurs études.

En partenariat étroit avec l'Université Bourgogne Europe, ce projet entend garantir une équité totale entre les étudiants et faciliter leur réussite. Après cette première année, les étudiants poursuivront leur parcours à Dijon dans l'une des cinq filières santé.

Ce projet permettra aux étudiants de Saône-et-Loire d'accéder aux formations en santé dans des conditions identiques à celles proposées à Dijon, renforçant ainsi l'attractivité du département pour les futurs professionnels de santé.

en matière de Culture, le Département s'engage à **favoriser l'accès de tous les habitants à une offre artistique et culturelle** de qualité, équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie et à ce titre il soutient les manifestations et les équipements culturels qui rythment la vie culturelle et artistique du territoire. **En 2026 le budget dédié au soutien de la politique culturelle est équivalent à celui de 2025** (soit près de 3,3 M€).

Dans le cadre de son nouveau **schéma Départemental des Enseignements et Pratiques Artistiques 2026-2032**, le Département réaffirme ses compétences en matière de soutien aux enseignements et pratiques artistiques, en particulier dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Les objectifs poursuivis au travers de ce schéma sont de pérenniser une offre de qualité

dynamique et visible, de développer une dynamique de réseaux, de valoriser et accompagner les pratiques amateurs, et de consolider les actions autour de l'inclusion et du champ social.

Le Département souhaite également **préserver son rôle de garant d'une action sportive de qualité** en milieu rural et maintenir le sport comme vecteur clé de la valorisation du territoire et de ses habitants.

L'objectif est de permettre à toujours plus de Saône-et-Loirien d'avoir accès à une pratique sportive, en soutenant les clubs évoluant en championnat national, les comités départementaux, en développant les infrastructures et en étant partenaire de grands événements qui donnent de l'ampleur à la dynamique sportive.

En 2026, Le Département de Saône-et-Loire **mettra à l'honneur le cyclisme**, en accueillant une étape du Tour de France et du Tour de France Femmes, le Paris Nice et le Tour de l'avenir. Ces différents événements renforceront le rayonnement de la Saône-et-Loire et mettront en lumière les pratiques sportives et le territoire.

Comme en 2025, le budget dédié à la politique sportive s'élève à 2,5 M€ en 2026

Le Département renouvelle également ses actions et **ses campagnes de communication pour promouvoir la Saône-et-Loire** comme destination touristique en mettant en avant son patrimoine culturel, historique et naturel et en développant l'œnotourisme et le cyclotourisme.

Le **soutien et la valorisation du tissu associatif** local reste également une priorité en 2026, et à ce titre, **le service Asso71** offrira de nouveau à chaque association un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement essentiel au bon fonctionnement et au développement de ces acteurs essentiels à la cohésion et au développement du territoire. Le service Asso71 renouvellera également ses actions en faveur de la **promotion du bénévolat**.

Depuis 2024, le périmètre de la politique Attractivité a également été étendu à **l'insertion et l'emploi** afin d'aborder la question de l'emploi dans une dynamique d'attractivité et à la mise en place de la loi Plein Emploi pour répondre aux besoins spécifiques de la Saône-et-Loire en matière (emplois non pourvus, créations d'emplois industriels, etc.).

Pour 2026, le montant de **l'allocation RSA** (Revenu de Solidarité Active) est estimé à 61,2 M€ soit une hausse de +0,5% par rapport aux crédits votés en 2025. Cette revalorisation s'explique notamment par **l'augmentation de 1,7% de l'allocation décrétee par l'Etat** à compter du 1^{er} avril 2025 et sans compensation pour les départements.

Pour 2025, la Saône-et-Loire comme de nombreux autres départements, **a décidé de ne pas appliquer cette revalorisation** unilatérale décidée par le Gouvernement. Une négociation a été initiée entre Départements de France et le Gouvernement pour que cette décision unilatérale soit entièrement compensée, compte tenu de la situation dégradée des comptes de l'ensemble des départements.

A ce titre, l'Assemblée Départementale du 30 juin 2025 a approuvé une proposition de modification de l'article L.262-3 du CASF concernant la revalorisation annuelle du RSA.

A ce jour, l'Etat n'a pas encore répondu favorablement à la demande des départements, aussi, par mesure de prudence, le montant de l'allocation 2026 a été revu à la hausse.

Il est à noter qu'un décret du 30 mai 2025 met en place un nouveau barème de sanctions applicable aux demandeurs d'emploi, et en particulier aux bénéficiaires du RSA qui ne répondent pas aux obligations inscrites dans leur contrat d'engagement ou refusent de s'engager dans une démarche d'insertion et d'emploi. Ce décret introduit **une nouvelle sanction « suspension-remobilisation »** qui

est sensée encourager un retour à l'emploi sans couper les aides brutalement. A ce stade les conséquences financières du déploiement de ce nouveau barème de sanctions restent à mesurer.

Le Département, maintient également ses actions d'insertion et d'emploi (pour un montant de 3,9 M€ en 2026) et plus particulièrement les actions en faveur du retour à l'emploi qui ont déjà permis une diminution du nombre des bénéficiaires RSA.

Depuis 2025, la loi pour le plein emploi facilite l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans chacun de leurs parcours. Elle renforce les liens avec les référents d'accompagnement (conseillers emploi, travailleurs sociaux, etc.) et les partenaires (France Travail, Missions Locales, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, etc.) pour proposer un suivi personnalisé, régulier et adapté à chaque situation.

Aujourd'hui, **une équipe départementale de 15 personnes** (conseillers emploi, chargés de repérage et de suivi des publics...) est dédiée à l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA orientés sur le volet professionnel, sur chaque bassin de vie. Il s'agit de proposer un accompagnement renforcé vers l'emploi, un suivi régulier avec son référent et des outils pour lutter contre les freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, logement, fracture numérique, formation, etc.

Dans ce cadre et afin de poursuivre ses engagements en partenariat avec l'Etat pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA le Département a décidé **de renouveler la Convention départementale pour l'insertion et l'emploi (CDIE)** entre le Département et l'Etat pour la période du 2025-2027.

Une nouvelle Stratégie départementale pour l'Insertion et l'Emploi (SDIE), qui aura pour vocation de définir les orientations stratégiques du Département, sera voté lors de l'Assemblée départementale de décembre 2025. Ce document viendra renforcer la coordination entre les acteurs pour garantir une continuité dans les parcours, définir les

modalités pour accroître l’efficacité de l’accompagnement des bénéficiaires du RSA en les orientant plus rapidement, plus justement et plus durablement vers l’emploi.

Le Département maintiendra également son **soutien aux structures d’insertion par l’activité économique (SIAE)** qui accompagnent socialement et professionnellement des salariés, dans le cadre d’un parcours d’insertion et d’emploi fondé sur l’activité économique et le contrat de travail. Les ateliers et chantiers d’insertion (ACI), les entreprises d’insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d’insertion (ETTI), les associations intermédiaires (AI) offrent aux

personnes les plus éloignées de l’emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) la possibilité de bénéficier d’un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle et le retour à l’emploi.

Le Département cofinance également les « Equivalent temps plein-ETP » des postes d’insertion mobilisés pour le recrutement de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), au titre des Contrats à durée déterminée d’insertion (CDDI) au sein des ACI.

Le Département entend maintenir ses engagements pour aménager, accompagner et faire vivre les territoires

Le Département renouvelle son soutien au monde agricole ainsi qu’aux services d’incendie et de secours, il assure le bon fonctionnement des collèges, l’entretien et la sécurisation du réseau routier du Département, il contribue à la préservation de son environnement dans un contexte de changement climatique et permet à tous l’accès au numérique.

Le montant des dépenses consacré l’aménagement du territoire s’élèvera à près de 49 M€ en 2026.

Face aux défis agricoles, sociaux, sanitaires et climatiques, le Département de Saône-et-Loire affirme une ambition politique forte pour une **agriculture durable, locale et accessible à tous**.

Ainsi, le Département maintient son soutien fort au monde agricole en 2026 avec un budget de près de **2 M€** en fonctionnement qui permettra :

- De soutenir les actions en faveur de la **solidarité et de la santé** des exploitants agricoles, de poursuivre des dispositifs spécifiques tels que les « aides à l’attractivité rurale vétérinaire »

- Le développement de l’attractivité du territoire et de l’agriculture au travers d’aides aux différentes manifestations locales sur les territoires mais aussi avec la participation à l’événement national qu’est le **Salon International de l’Agriculture (SIA)** afin de valoriser ses producteurs et ses produits d’excellence.
- De déployer le **plan d’action du Plan Alimentaire** territorial voté en 2025 qui prévoit notamment « d’utiliser l’approvisionnement local comme effet levier pour l’ensemble de la restauration collective » et de « faciliter l’accès au bien manger pour tous ».

Le Département s’attache également à préserver le **bon fonctionnement des collèges** du territoire afin de garantir les conditions optimales pour la réussite de tous les collégiens. Le budget consacré aux collèges d’au moins **16,4 M€** en 2026, est stable par rapport à 2025. L’augmentation du coût des contrats de maintenance est compensée par la minoration des dépenses de fluides de -1,6 M€

(qui demeurent toutefois, l'un des postes de dépenses les plus importants).

Les **dotations globales** de fonctionnement attribuées aux **collèges publics** seront sensiblement identiques à celles de 2025 et atteindront 4 M€ en 2026. Afin d'ajuster les dotations au plus près des besoins des établissements, les critères de répartition ont été retravaillés et un écrêtement de la dotation a été mis en place pour les collèges présentant un fonds de roulement supérieur à 90 jours.

Les **dotations des collèges privés**, dont les calculs intègrent avec décalage des augmentations des prix de l'énergie de 2023, seront quant à elles revues à la hausse.

Il est à noter que les **contrats de maintenance** seront en forte augmentation en 2026, en raison du déploiement du **contrôle d'accès et de la vidéoprotection** dans les collèges qui génèrent une hausse des charges de fonctionnement de **+1,5 M€**

Concernant la **restauration**, le Département continuera à veiller à la qualité de l'alimentation des collégiens en favorisant la consommation de produits locaux.

Les collèges bénéficieront de nouveau des subventions qui leur permettront **d'acheter des produits locaux sur la plateforme Agrilocal**, créée pour faciliter la mise en relation des producteurs locaux et des gestionnaires de la restauration collective.

Le Département a également fait le choix de préserver les **actions éducatives en faveur des collégiens**, et de prévoir une enveloppe de près de **0,8 M€**, pour le fonctionnement du Conseil départemental des jeunes, le financement de projets artistiques, culturels, scientifiques, et sportifs...

Les enveloppes dédiées à **l'entretien et à la maintenance du réseau routier**, des voies vertes seront maintenues au niveau de 2025 afin d'en assurer la sécurisation et de préserver

ce patrimoine pour la sécurité des usagers. Ces dépenses concourent, en grande partie, à l'activité des Centres d'Exploitation notamment en matière de petit entretien patrimonial. Ces missions sont essentielles pour assurer au quotidien la sécurité et la bonne viabilité du réseau.

Le Département de la Saône-et-Loire est, également, un acteur important de la protection des personnes par le soutien qu'il apporte au **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** avec lequel il a signé une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2024-2026.

Pour faire face aux défis climatiques qui accroissent les risques d'incendies et autres catastrophes naturelles, le Département consacre chaque année des moyens considérables, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour assurer le bon fonctionnement du SDIS, et la qualité des interventions. En 2026, la subvention de fonctionnement allouée au SDIS est prévue à hauteur de **22-24 M€**. Néanmoins, un travail régulier est mené avec les services du SDIS afin d'optimiser le niveau de cette subvention annuelle.

La poursuite de la relation partenariale entre les services du Département et du SDIS permettra d'optimiser l'engagement financier du Département tout en permettant au SDIS d'assurer le financement dont il a besoin pour son fonctionnement.

Après avoir déployé la fibre optique dans tout le territoire, le Département poursuit, sa dynamique en faveur de la transition numérique et de la **lutte contre la fracture numérique avec le Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN) 2025-2029**. Ce schéma vise à renforcer l'inclusion numérique, à accompagner les usagers dans leurs pratiques, et à soutenir les dynamiques locales

en matière de services, d’éducation, de santé ou encore d’attractivité.

En 2026, il est notamment prévu la mise en œuvre des actions suivantes :

- le renouvellement de **l’appel à projets Numérique 71** à destination des communes et de leurs groupements
- la poursuite du service itinérant d’animation numérique **VAN71 2.0** avec un catalogue de prestations élargi à des nouveaux publics,
- l’ouverture du Musée numérique Micro-Folie au Lab71,
- **la mise en service de l’espace numérique de travail pour les collèges** et des expérimentations sur les objets connectés.

Le Département renouvelle également son engagement pour répondre aux enjeux climatiques sur les 10 ans à venir et poursuit le déploiement de son **plan environnement 2020-2030** à travers les actions de protection et de valorisation des milieux naturels et du patrimoine, en accompagnant l’adaptation des territoires aux mutations climatiques.

Le département propose notamment un ensemble d’actions pour la préservation de la biodiversité, la sécurisation de l’alimentation en eau à l’échelle du territoire ou encore le soutien à la pratique du vélo et aux mobilités douces.

Le Département poursuit la rationalisation et l’optimisation des moyens généraux consacrés à la mise en œuvre des politiques départementales

Le Département veille à ce que l’ensemble des directions opérationnelles puissent s’appuyer sur des ressources – matérielles, numériques, humaines, financières, juridiques et bâtimentaires – leur permettant de réaliser leurs missions et de mettre en œuvre les politiques publiques départementales dans de bonnes conditions.

Toutefois, afin d’assurer la poursuite de ses engagements et la mise en œuvre de ses politiques prioritaires, le Département doit pérenniser une stratégie de vigilance et dans ce cadre, **les dépenses relatives aux moyens généraux seront optimisées et rationalisées.**

Malgré la nouvelle **augmentation obligatoire des cotisations employeurs à la CNRACL**, non compensée par l’Etat, **l’évolution des dépenses de personnel devrait être maîtrisée** par rapport à la réalisation projetée de 2025, grâce à la recherche de démarches innovantes visant à améliorer l’organisation et l’efficacité de l’administration départementale.

Les dialogues de gestion entre directions supports et directions métiers de la collectivité initiés en 2025 se poursuivront afin d’optimiser l’allocation des ressources humaines dans les services départementaux en fonction notamment des priorités des politiques départementales et des mouvements de personnels

Il est à noter, qu’en 2026, le Département finalisera la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) par la proposition d’un contrat collectif à adhésion facultative en matière de santé et le versement d’une participation employeur qui pourrait générer une dépense supplémentaire de l’ordre de +0,3 M€.

Le montant des dépenses de personnel est porté à 110-112 M€ pour 2026 (cf. annexe 2).

En matière de numérique et d’intelligence artificielle, le Département s’inscrit en 2026 dans une dynamique nouvelle, d’accélération de la transition numérique, visant à améliorer

l'efficience des services et à offrir un meilleur service tant à l'interne qu'à l'externe. Cette stratégie repose sur des piliers essentiels, notamment la dématérialisation, la gestion des données, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le maintien en condition opérationnelle des infrastructures et applicatifs. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration continue des services numériques, une sécurité renforcée et une gestion optimisée des ressources.

Les dépenses de fonctionnement dédiées aux systèmes d'informations et moyens numériques sont estimées à près de **2 M€** pour l'année 2026.

Le Département s'est également inscrit dans une **démarche de structuration de la fonction achat** en élaborant le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (**SPASER**), feuille de route du Département pour orienter son achat afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'environnement, et de facilitation de l'accès des TPE et PME à la commande publique départementale. L'optimisation de l'achat étant un vecteur important de sources d'économies à moyen terme.

Gérant un vaste parc de bâtiments, le Département conduit une **stratégie**

patrimoniale et logistique dont les objectifs sont d'optimiser l'emploi du bâti, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, d'offrir un cadre de travail fonctionnel à ses agents et de réduire son empreinte environnementale.

Dans ce cadre, il convient de souligner, l'élaboration du **Schéma directeur du patrimoine départemental** qui permet d'avoir une vision dynamique de l'état des 550 000 m² de bâtiments départementaux, d'assurer une gestion action et de prévoir les investissements nécessaires à leur bonne maintenance.

Enfin, en matière de gestion de dette, le Département poursuit sa stratégie d'optimisation des frais en ajustement son besoin d'emprunt selon les opportunités des marchés et les taux offerts par les établissements bancaires.

En effet, la détente des taux constatée depuis la fin 2024 permet de bénéficier de bonnes conditions de prêts sur des durées classiques. La mise en concurrence du secteur bancaire combinée à la diversification des produits et la répartition en termes de structure de taux permet de limiter les frais financiers tout en allant chercher le bon niveau d'emprunt.

En parallèle de la gestion de dette, un pilotage régulier du besoin de trésorerie a permis de faire diminuer les frais et ainsi de maximiser les crédits au service des politiques publiques. (cf. annexe 1)

d) Le Département maintient un niveau d'investissement élevé pour préparer l'avenir

La programmation budgétaire pour 2026 a pour objectif de maintenir un niveau d'investissement élevé afin de continuer à moderniser les équipements départementaux, réaliser des projets structurants et innovants tout en tenant compte des **capacités financières plus contraintes de la collectivité**.

Le budget 2026 devra de nouveau concilier le souci de la maîtrise de l'endettement au regard de la préservation des ratios financiers et particulièrement la capacité de désendettement du Département et la volonté de maintenir un **niveau d'investissement ambitieux**.

En dépit du contexte national, le Département conserve, en effet, une ambition forte et a choisi de poursuivre son « **rôle d'aménageur** » et de **soutien auprès de ses territoires** pour préserver l'attractivité, assurer l'entretien et la valorisation du patrimoine, répondre aux enjeux de la transition écologique et préparer l'avenir de la Saône-et-Loire.

Afin d'éviter un recours trop marqué à l'emprunt, différents leviers sont employés, notamment avec la révision de la planification des opérations d'aménagements et leur priorisation au regard des besoins et des contraintes financières et techniques et la recherche de financements nouveaux. Cette stratégie de gestion permettra de préserver **une politique de développement ambitieuse** et de **garantir une situation financière saine**. Le plan d'investissement pourrait être arbitré en fonction de l'évolution de la situation financière du Département.

En dehors du budget du Très Haut Débit, l'investissement départemental sur 2026 devrait atteindre **116 M€**, soit un niveau encore très élevé.

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales et la transition écologique et en assurant la réalisation de projets d'avenir

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour la politique d'aménagement du territoire représentent près de **76 M€** de l'investissement départemental.

La politique d'aménagement du territoire menée par le Département illustre son engagement en faveur de la **solidarité territoriale et de l'accompagnement des communes et de leurs groupements**. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité, le développement, et le rayonnement des territoires, tout en assurant une répartition équitable des ressources et des opportunités sur l'ensemble du territoire.

En 2026, le montant de l'enveloppe dédiée à **l'aide aux territoires** devrait atteindre **11 M€** et les financements des projets relatifs à la **transition énergétique des bâtiments**, la

conservation de la biodiversité ou encore les mobilités douces seront prioritaires

Le Département poursuit également ses actions pour la **préservation et la gestion de la ressource en eau** et, en parallèle des aides apportées aux collectivités dans le cadre de l'appel à projets, **0,5 M€** seront consacrés aux études nécessaires à l'approvisionnement, aux procédures de protection des puits de captage, aux établissements publics de bassins et aux investissements pour l'assistance technique.

Le montant des dépenses d'investissement proposé pour la **politique routière**, est de plus de **27 M€**. La politique routière du Département s'inscrit dans une démarche globale visant à assurer un réseau routier efficace, sécurisé, et adapté aux besoins du territoire. Cette stratégie repose sur un équilibre entre l'entretien du réseau existant et

le développement de nouvelles infrastructures.

Le Département poursuit son engagement dans **l'amélioration et la modernisation du réseau routier** départemental. Cela inclut des interventions régulières sur les chaussées pour garantir leur bon état, ainsi que des **travaux de sécurisation** pour assurer la sécurité des usagers. Les projets d'infrastructures nouvelles sont conçus pour répondre aux évolutions des besoins de mobilité, tout en prenant en compte les impératifs de développement durable et de préservation de l'environnement.

Par ailleurs, la **politique de rénovation des collèges** se poursuit avec un investissement conséquent garantissant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins des élèves. Le Département entend consacrer une enveloppe en croissance de **17 M€** pour les **travaux dans les collèges** et de **3,6 M€** pour les **équipements des collèges publics** (mobiliers et matériels pédagogiques, matériel informatiques...)

Ces investissements permettront d'assurer la rénovation et la restructuration des établissements en veillant à prendre en compte les enjeux environnementaux et la nécessaire adaptation des bâtiments au changement climatique. La priorité sera donnée aux projets qui permettront **une amélioration énergétique** des bâtiments scolaires.

Il est à noter qu'en 2025, le Département s'est fortement mobilisé pour **l'installation de systèmes de vidéoprotection et d'anti-intrusion** afin d'assurer la sécurisation dans les 51 collèges publics. Les collèges privés pourront également bénéficier de cette opportunité d'équipement, grâce à l'attribution de subventions.

Dans la poursuite de cet objectif d'amélioration de la sécurité des établissements scolaires, une nouvelle

enveloppe dédiée au renforcement de la sûreté périmétrique de l'ensemble des collèges publics sera ouverte en 2026.

L'année 2026 sera notamment marquée par les projets de travaux suivants :

- Le lancement des travaux de restructuration fonctionnelle et performancielle globale au collège Vivant Denon à Saint Marcel permettant d'augmenter de 600 élèves la capacité d'accueil de l'établissement (0,8 M€ en 2026)
- Début des travaux de restructuration globale du collège R. Cassin à Paray-le-Monial avec entre autres, la création d'une nouvelle demi-pension avec une capacité d'accueil supérieure et reconstruction partielle de l'externat (1,5 M€ en 2026)
- Premières installations de panneaux photovoltaïques prévues aux collèges d'Autun et de Pierre de Bresse (0,66 M€ en 2026) pour répondre aux objectifs règlementaires et suite à l'étude « potentiel solaire du patrimoine collèges » en 2024

Afin d'accompagner au mieux la profession agricole, notamment dans **l'adaptation aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des exploitations agricoles**, le Département mobilisera une enveloppe de crédits de **3,5 M€**.

Le Département poursuit le déploiement du **Plan stratégique national (PSN)** qui prévoit la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles au dérèglement climatique, la diversification des activités agricoles, la protection des cours d'eau et des sols...

Le **plan « Eau en faveur de l'agriculture »** qui permet de soutenir les équipements en récupérateur d'eau de pluie et le dispositif de réhabilitation du potentiel viticole avec une

aide à la replantation de ceps suite à maladies sont également renouvelés en 2026.

Des projets spécifiques pour assurer la promotion et le développement **des filières « viande charolaise » et « équine »**, primordiales pour le territoire, pourraient également être déployés.

Après le déploiement de la fibre optique, et afin de doter la Saône-et-Loire des **infrastructures numérique de qualité** dont elle a besoin le Département maintient ses investissements pour :

- Pendre en charge « la **vie du réseau** » qui au-delà des opérations de maintenance et d'exploitation répondra aux besoins futurs de densification, d'extensions, d'enfouissement ou de dévoilement des câbles,
- Poursuivre le déploiement de nouvelles actions dans le cadre du **SDUN 2025-2029** pour assurer la transition numérique et la **lutte contre la fracture numérique**.
- Assurer la préparation **de la fermeture du réseau du cuivre**

Le Département maintient son engagement en faveur de **la transition écologique et de la lutte contre les changements climatiques**, à travers la poursuite du déploiement du **Plan environnement**, qui, tout en proposant des solutions concrètes d'adaptation face à la hausse des températures et du prix de l'énergie, constitue un levier pour l'économie locale et l'attractivité des territoires.

Renforcer l'attractivité du Département en investissant pour la promotion de la culture et du tourisme, et pour la santé de ses habitants

Le Département a fait le choix de poursuivre les investissements dans **les secteurs culturel et sportif**, nécessaires à :

- La valorisation, la création d'expositions, d'événements et

Dans ce cadre général, le Département renouvelle ses dispositifs, pour soutenir l'amélioration de l'habitat, la plantation d'arbres plus adaptés au climat, la sobriété énergétique ou la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, inciter et promouvoir les déplacements à vélo, élargir le réseau des voies vertes.

Lors de la programmation des investissements, le Département veille à prioriser les projets destinés à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et notamment des collèges qui concourront à la réduction des dépenses d'énergie et à la préservation de l'environnement.

Le projet de création de centrale photovoltaïque à Champforgeuil devrait également se poursuivre en 2026.

Pour faire face à la carence d'entretien des **casernes de gendarmerie**, le Département s'est engagé à prendre en charge la (re)construction de 12 casernes afin de densifier le maillage de la gendarmerie en Saône-et-Loire pour plus de proximité, de sécurité et d'attractivité. Le projet de Bourbon-Lancy a été lancé en 2024

Le budget d'investissement consacré au secteur de la **protection civile** est maintenu et permettra de soutenir les projets portés par le **SDIS** avec l'attribution d'une subvention prévisionnelle de **5,5 M€** pour répondre aux besoins d'équipement, et au financement des emprunts portés par le SDIS.

d'animations sur les différents sites culturels,

- La **préservation et la conservation du patrimoine culturel** et historique départemental public et privé par

l'attribution de subventions aux collectivités, associations ou personnes privées,

- Au développement de la **lecture publique** via la bibliothèque départementale, pour favoriser l'accès à la culture pour tous et le développement et l'accompagnement des bibliothèques de Saône-et-Loire
- L'équipement des comités sportifs départementaux et associations sportives ainsi qu'à la modernisation des équipements sportifs

Autre axe prioritaire, pour développer l'attractivité du territoire : **le secteur de la santé**, pour lequel le département continue d'investir afin :

- d'assurer l'équipement des différents centres de santé,
- de développer de nouveaux dispositifs, dont le dispositif **HIPPOCRATE 71** créé en 2024 en faveur des étudiants, des collectivités et des professionnels de santé pour favoriser le maintien et l'installation de médecins en Saône-et-Loire.

Les solidarités humaines : investir pour améliorer les offres d'accueil et soutenir les partenaires

Le département maintient son niveau d'investissement pour soutenir et accompagner les habitants qui en ont besoin.

Les solidarités humaines devraient représenter plus de 17,5 M€ des dépenses d'investissement en 2025.

Le Département qui a en charge le service de **l'aide sociale à l'enfance** a fait le choix de développer les solutions d'accompagnement et de répondre à l'évolution du profil des enfants en proposant une offre d'accueil enrichie, modernisée et diversifiée. Il s'agit notamment d'adapter le nombre de places en hébergement et de porter une attention particulière à certaines tranches d'âges, à l'accueil des fratries et aux enfants dont la prise en charge se révèle complexe.

L'année 2026 sera marquée par l'achèvement des travaux de construction du **Village d'enfants** sur la commune de Saint-Gengoux-le National. Le village dont la création était prévue dans le cadre du Plan Enfance du Département, devrait ouvrir au début de l'année 2027 et accueillera 48 enfants et jeunes majeurs de 0 à 21 ans dont des fratries. Le Département a attribué à l'association Prado Bourgogne, porteur du projet et

gestionnaire de l'équipement, une subvention d'un montant global de 5 M€ pour participer au financement des travaux qui vient compléter un emprunt pour lequel une garantie a été accordée.

Le Département renouvelle, par ailleurs, son accompagnement aux projets de restructuration des **établissements sociaux et médico-sociaux**, ainsi qu'au renouvellement d'équipements et à la réalisation de travaux sur des espaces collectifs.

L'octroi de subventions d'investissement aux projets de travaux portés par les établissements et services sociaux et médico-sociaux habilités à l'aide sociale est un levier qui permet de garantir l'accessibilité de ces structures aux usagers en limitant le reste à charge et de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement au titre de l'aide sociale départementale.

Ainsi, le Département reste mobilisé pour soutenir les **EHPAD**, qui connaissent une grave crise financière dont les causes sont à la fois conjoncturelles et structurelles.

En parallèle, il reconduit ses financements pour l'émergence de nouvelles solutions

d'hébergement ou de logements à destination des personnes âgées ou en situation de handicap afin de favoriser le maintien à domicile. Le Département soutient, notamment, le déploiement de projets d'habitats inclusifs en veillant dans la mesure du possible, à l'équilibre et au maillage territorial afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Dans le **domaine du logement et de l'habitat**, le Département reste impliqué dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en soutenant :

- les propriétaires occupants, grâce aux aides « habiter mieux 71 » et aides « amélioration de l'habitat »,
- les propriétaires bailleurs, dans le cadre d'opérations programmées

d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou programme d'intérêt général.

Il apporte de nouveau son soutien à la stratégie patrimoniale de l'Office public d'aménagement et de construction (**OPAC**) de Saône-et-Loire. En effet, depuis 2018, la politique nationale de l'Etat a pour conséquence une charge supplémentaire pour l'OPAC de plus de 21 M€. Malgré le fort soutien du Département depuis lors, l'OPAC a été amputé de 13,5 M€ de capacité d'action (démolition, rénovation, reconstruction, etc.). Des engagements ont ainsi été conventionnés entre l'OPAC Saône-et-Loire et le Département en matière d'action sociale, de soutien à la construction neuve, à l'adaptation du parc au vieillissement des locataires et de performance énergétique du parc locatif. Il est prévu d'octroyer une subvention d'investissement à l'OPAC pour soutenir la restructuration de son parc, au titre de l'année 2026.

Les dépenses d'investissement consacrées à la mise en œuvre des politiques publiques préservées et priorisées

Le Département réaffirme dans son budget 2026 sa volonté de maintenir ses plans d'action et un niveau élevé d'investissement pour répondre aux besoins de constructions et aux opérations de **rénovations et restructuration de l'ensemble des bâtiments départementaux**.

Ces investissements permettront de préserver et moderniser ses infrastructures et son patrimoine et d'assurer l'adaptation et la rénovation énergétique de son parc immobilier, tout en tenant compte de ses capacités financières.

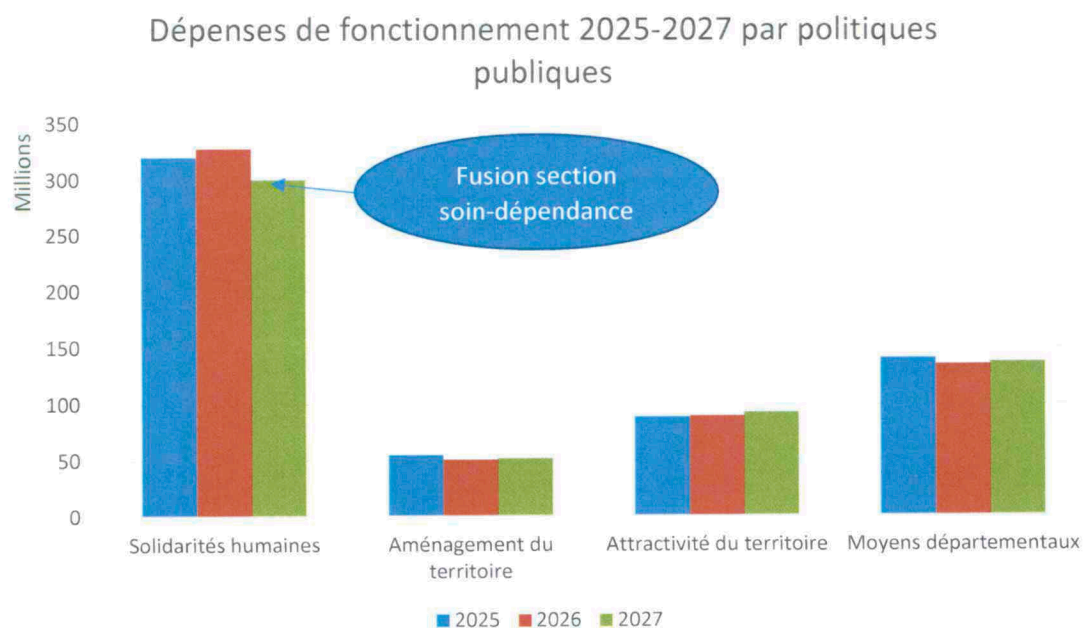
L'ensemble des projets sont recensés et phasés dans le temps au sein du **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, dont les objectifs sont notamment de :

- Disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits
- Améliorer le pilotage financier de la collectivité en adaptant le volume des ouvertures de crédits en fonction de l'avancée réelle des opérations projetées et des contraintes budgétaires.

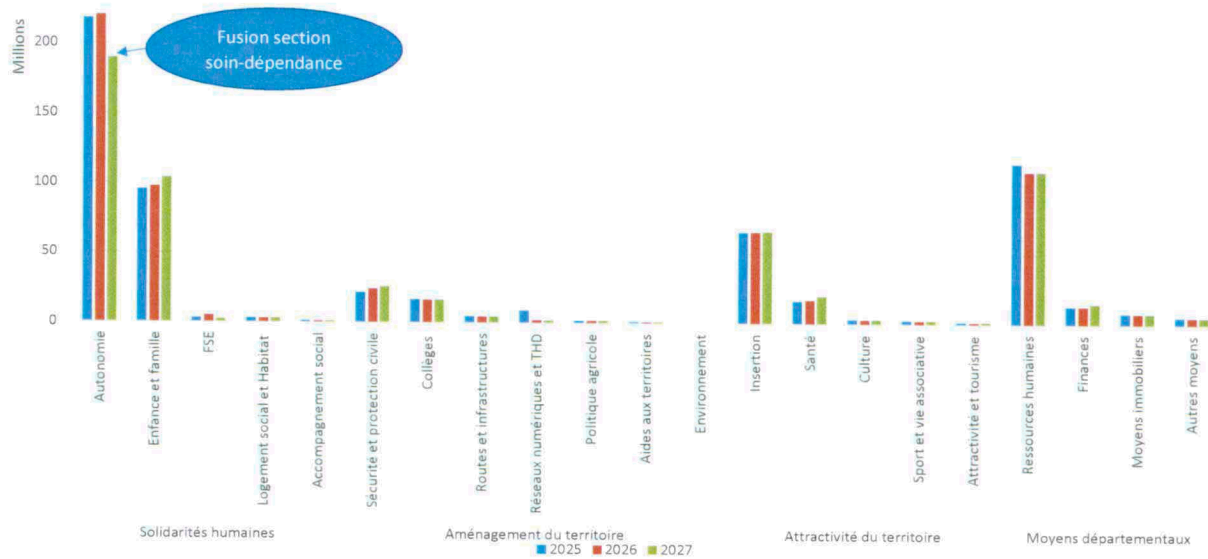
En 2026, les travaux d'ampleur, programmés et budgétés sont :

- le lancement d'un programme de mise en place de systèmes d'automatisation et de pilotage des équipements de chauffage, climatisation, ventilation pour répondre à la fois à un besoin d'optimisation, à une meilleure connaissance de nos consommations pour une meilleure efficacité énergétique et s'inscrire dans une obligation réglementaire (Gestion technique et centralisée des bâtiments)
- pour les MDS : poursuite des travaux de maîtrise de l'énergie débutés en 2025 sur la MDS Le Creusot, lancement des travaux de réaménagement des bureaux avec extension dans l'ancien office du tourisme à la MDS de Chagny, lancement des travaux de changement des menuiseries et des sols à la MDS de Montceau les Mines).

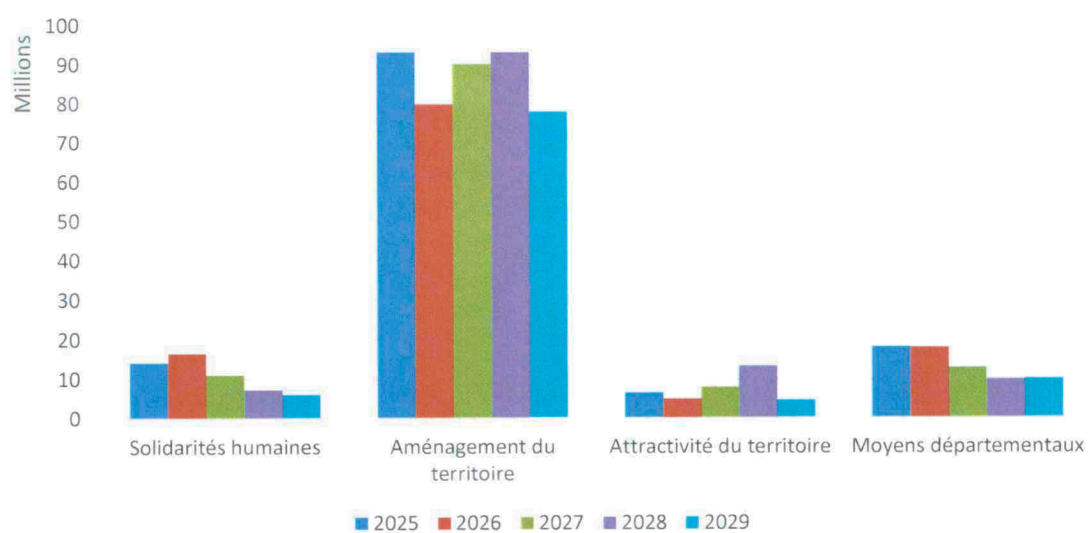
Récapitulatif des projections budgétaires pour les exercices 2026-2029 par politiques publiques

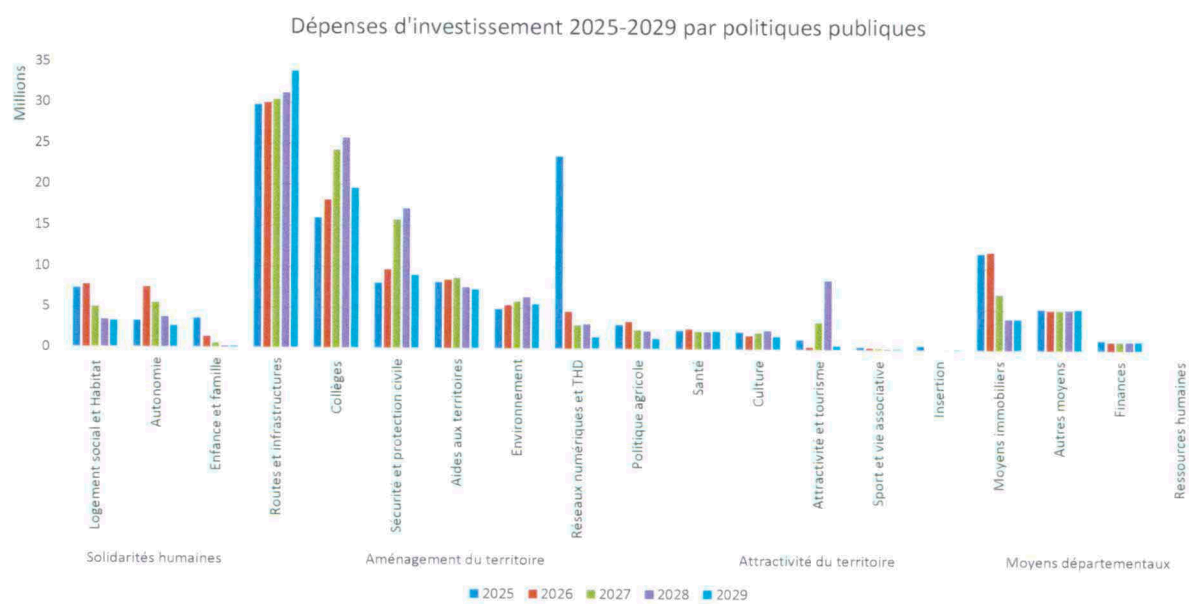


Dépenses de fonctionnement 2025-2027 par politiques publiques



Dépenses d'investissement 2025-2029 par politiques publiques



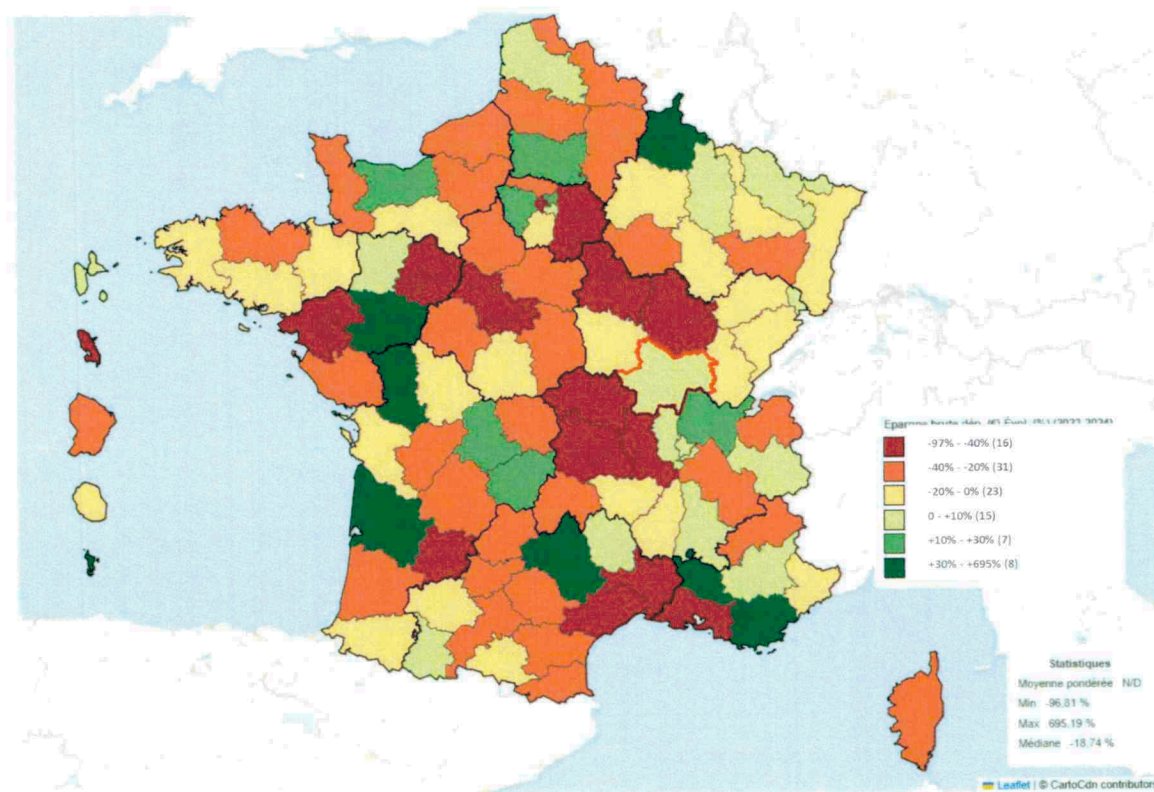


e) La situation financière du Département avant la publication du décret modifiant le calcul des concours CNSA

Après une forte dégradation de sa marge brute en 2023, la situation du Département se serait légèrement améliorée jusqu'en 2026 mais détériorée en 2027

Alors que la marge brute du Département avait fortement diminué en 2023 de près de -58 %, elle avait retrouvé un léger dynamisme de +3% passant de 41 M€ en 2023 à 42 M€ en 2024.

Ainsi, la Saône-et-Loire fait partie des 30 départements de France dont la marge brute augmenté en 2024.



Evolution de l'épargne brute entre 2023 et 2024

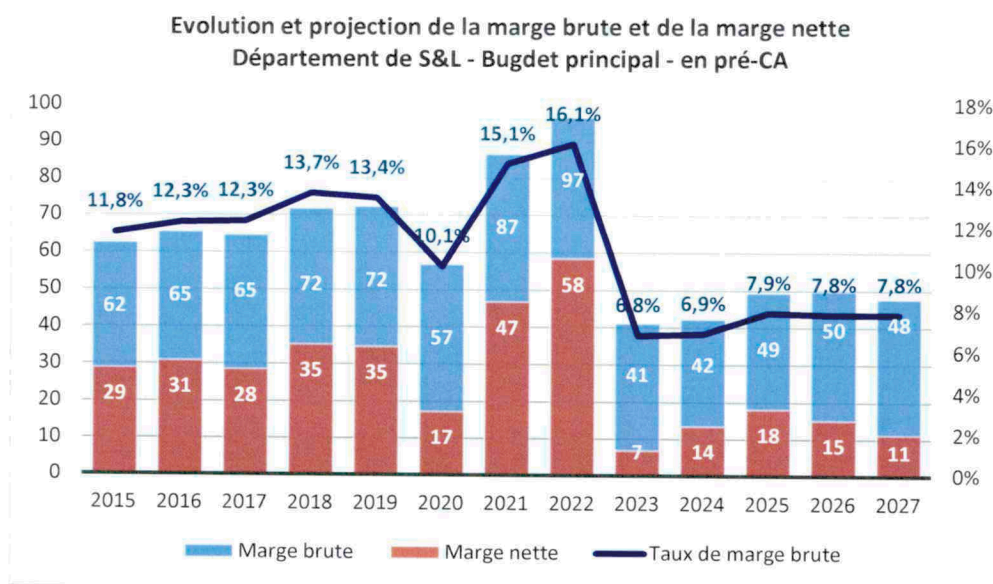
Sans la prise en compte du décret modifiant les modalités de calcul des concours APA et PCH, la marge brute du Département aurait dû se situer autour de 49 M€ en 2025, soit une amélioration de +7 M€ par rapport à 2024 et elle aurait été stable en 2026 autour de 50 M€.

Au regard de la hausse de l'encours de dette, la marge nette, déduisant le remboursement du capital de l'emprunt de la marge brute, se serait également amélioré en 2025 de

seulement +4 M€ par rapport à 2024, mais se serait dégradée en 2026 de -3 M€.

Le taux de capacité d'autofinancement brute, déterminant la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement, aurait été stable autour de 7,9% jusqu'en 2027. Il est à noter que la santé financière peut être jugée

comme préoccupante lorsque ce taux se situe sous le seuil de 10%.



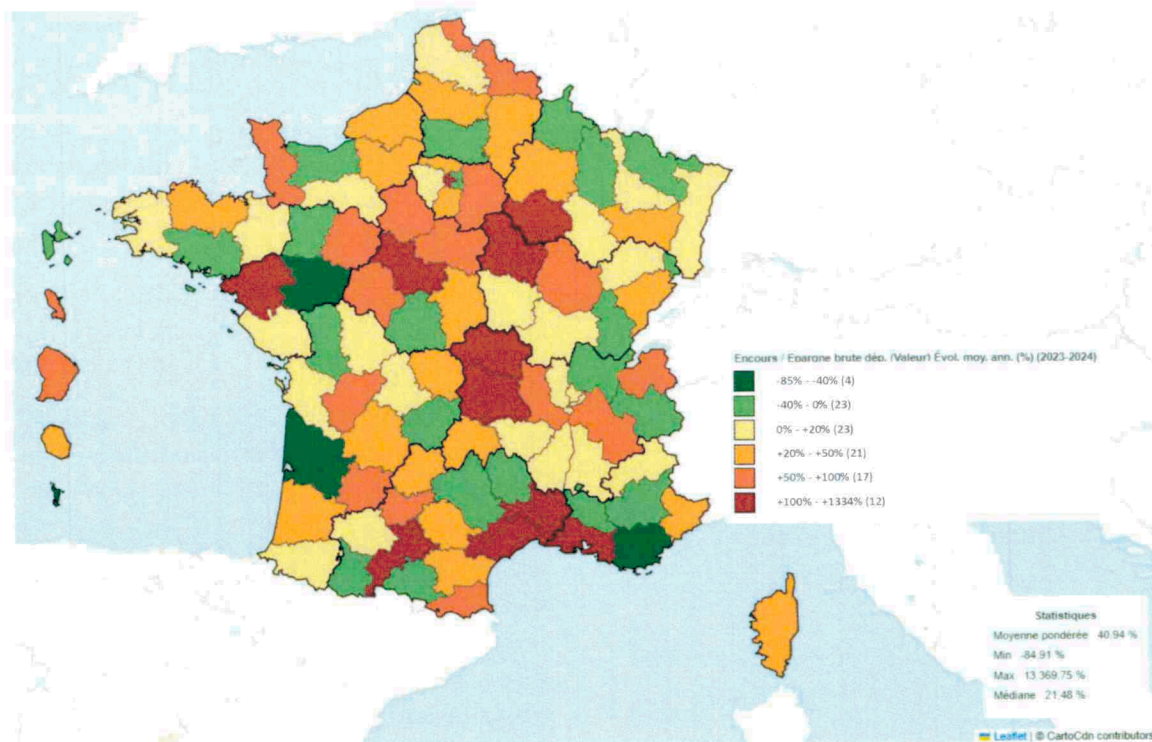
La capacité de désendettement se serait détériorée en 2026 et 2027

Comme en 2023, le niveau de **capacité de désendettement** des départements, soit le nombre d'années nécessaires au remboursement de leur dette en cours si toute leur marge brute y était affectée, a fortement augmenté en 2024.

Ainsi, la capacité de désendettement s'est détériorée d'en moyenne +41 % par rapport à 2023 (soit 7,2 ans).

Cette forte dégradation est due à la hausse de l'encours de dette d'en moyenne +7,5% en 2024. Mais aussi, comme indiqué précédemment, par la baisse de la marge brute d'en moyenne -24%.

En ce qui concerne le Département de Saône-et-Loire, celui-ci a connu une hausse de sa capacité de désendettement de +16%, la portant à 7,6 ans à la fin de l'année 2024.

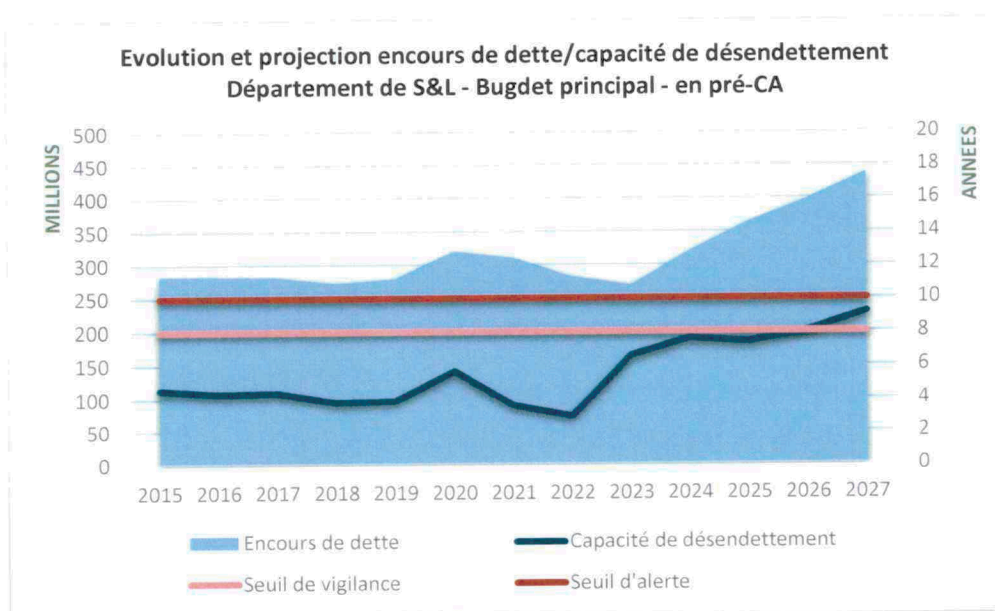


Evolution de la capacité de désendettement entre 2023 et 2024

Avec des recettes de la CNSA dynamiques, mais en maintenant un niveau d'investissement à plus de 110 M€ par an, le Département aurait constaté une dégradation de sa capacité de désendettement en 2026 à 8,0 ans et à 9,2 ans en 2027, contre 7,4 ans en 2025.

Ainsi, en 2027, le ratio aurait dépassé le seuil de vigilance de 8 années et se serait rapproché du seuil d'alerte fixé à 10 ans.

De plus, son encours de dette aurait alors dépassé 400 M€ dès 2027.



2) Après le décret de la CNSA, la situation oblige à faire des efforts supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement et d’investissement pour maintenir une situation financière soutenable

a) L’alerte sur les concours CNSA en 2026 affecte les recettes du Département

Les concours de la CNSA attribués au Département pour compenser en partie les dépenses d’Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont été simplifiés dès 2025.

Ainsi la réforme a permis la création :

- D’un concours APA fusionnant les concours APA 1 et APA 2, la compensation au titre de l’avenant 43 PA, la compensation au titre de mise en place du tarif plancher PA
- D’un concours PCH fusionnant le concours PCH, la compensation au titre

de l’avenant 43 PH, la compensation au titre de mise en place du tarif plancher PH

Les modalités de calcul de l’attribution de chaque Département ont également été modifiées.

Ainsi, avant 2025, l’enveloppe nationale, plafonnée en fonction des recettes de la CNSA, était répartie entre Départements selon divers critères de péréquation.

Désormais, un taux de couverture fixe, individuel à chaque Département, et équivalent au taux de compensation des dépenses de 2024 par les concours et dotations CNSA de 2024, est appliqué aux dépenses d’APA et de PCH annuelles.

	Avant réforme	Après réforme
Modalités de calcul des concours APA (concours définitifs)	- Concours APA 1 : enveloppe nat. x coefficient sur les critères : • 50% du nombre de personnes âgées D71/nat. N-2 • 20% dépenses APA D71/nat. (hors avenant 43) N • 25% potentiel fiscal D71/nat. N-1 • 5% proportion bénéficiaires RSA D71/nat. N - Concours APA 2 : part de la nouvelle charge APA domicile (0,9% pour D71) x enveloppe nationale - Compensation avenant 43 : 50% x surcoût du D71 - Compensation tarif plancher : 100% x surcoût du D71	- Concours fusionné : dépenses APA N (dont avenant 43) x taux de couverture 2024 Taux de couverture 2024 (50,6%) : compensations APA 2024 (concours APA1 & 2 + compensation avenant 43 part PA + compensation tarif plancher part PA) / dépenses APA 2024 (dont avenant 43)

	Avant réforme	Après réforme
Modalités de calcul des concours PCH (concours définitifs)	- Concours PCH : enveloppe nat. x coefficient sur les critères : • 60% du nombre de personnes 20-59 ans D71/nat. N • 30% bénéficiaires AAH, AEEH D71/nat. N • 25% potentiel fiscal D71/nat. N-1 • 5% proportion bénéficiaires PCH & ACTP D71/nat. N - Compensation avenant 43 : 50% x surcoût du D71 - Compensation tarif plancher : 100% x surcoût du D71	- Concours fusionné : dépenses PCH N (dont avenant 43) x taux de couverture 2024
		Taux de couverture 2024 (43,1%) : compensations PCH 2024 (concours PCH + compensation avenant 43 part PH + compensation tarif plancher part PH) / dépenses PCH 2024 (dont avenant 43)

Ainsi, le concours APA perçu par le Département serait globalement en diminution en 2025 et 2026, par rapport à 2024, alors que la charge du Département augmente compte tenu notamment de la revalorisation du tarif plancher.

Pour la PCH, le versement au titre du concours serait en augmentation en 2025 mais diminuerait en 2026 par rapport à 2025.

Par rapport au dynamisme envisagé des deux concours en 2025 et 2026, partant de l'hypothèse d'une enveloppe nationale

dynamique et des modalités de calcul basées sur des critères identiques à ceux de l'ancien concours APA1 et PCH, la perte de recette est estimée à environ -2,6 M€ en 2025 et de -6,9 M€ en 2026.

Par rapport aux anciennes modalités de calculs, la réforme entrainerait une perte de recettes d'environ -1,0 M€ en 2025 et -4 M€ en 2026.

(en M€)	2023	2024	2025	2026
Concours APA	36,6	38,8	38,0* -0,8 M€ /2024	37,5* -1,3 M€ /2024
Concours PCH	9,0	9,4	10,3* +0,9 M€ /2024	9,7* +0,3 M€ / 2024

*Projection avec le mode de calcul issu de la réforme des concours

b) Les efforts à réaliser sur la marge brute et l'investissement par rapport à la situation initiale d'avant décret

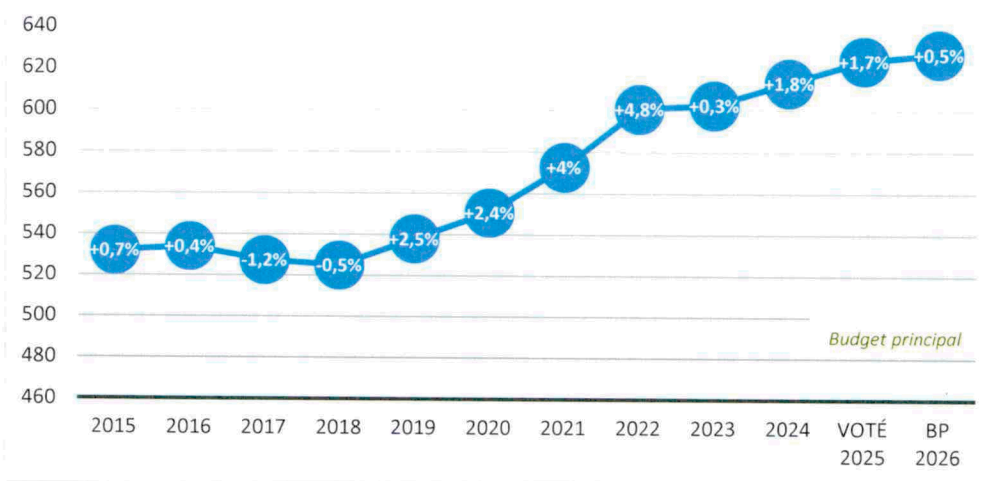
La situation des recettes après le décret modifiant le calcul des concours de la CNSA

Alors que les **recettes de fonctionnement** étaient prévues en augmentation de +1,3% en 2026, la hausse ne serait plus que +0,5% en tenant compte de l'ajustement à la baisse des concours de la CNSA au titre de l'APA et la PCH.

Cela représente une moindre recette d'environ -6,9 M€.

La situation financière du Département serait alors d'autant dégradée et la **capacité de désendettement serait de 9,5 ans** dès 2026.

HISTORIQUE ET PROJECTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
(EN M€ ET ÉVOLUTION EN %) -
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



La nécessité d'optimiser la capacité d'autofinancement de 10 M€ afin de préserver l'investissement du Département à 100 M€ par an

Au regard des **contraintes s'imposant au Département**, notamment après la publication du décret fusionnant et modifiant les modalités de calcul des concours de la CNSA, il apparaît nécessaire de travailler à des **pistes d'optimisation sur la section de fonctionnement et sur les investissements**

Pour le budget 2026, la **marge brute devra être améliorée de 10 M€** en tenant compte de l'ensemble des contraintes. Cela devra se traduire par une recherche d'optimisation des recettes de fonctionnement, mais aussi des dépenses. Les arbitrages, encore en cours, seront intégrés au budget primitif de 2026.

S'agissant du niveau des **dépenses d'investissement**, il apparaît également nécessaire de fixer un objectif socle sur les prochaines années d'environ **100 M€ par an**

sur le **budget principal**. Ce niveau d'investissement reste très élevé par rapport à celui historique (en moyenne de 91,5 M€ par an entre 2015 et 2020 et de 80 M€ par an entre 2010 et 2014) Il permettra d'améliorer la situation de la dette du Département.

Pour 2026, cela imposera de **réduire les dépenses d'environ -14 M€ par rapport à l'ambition initiale**.

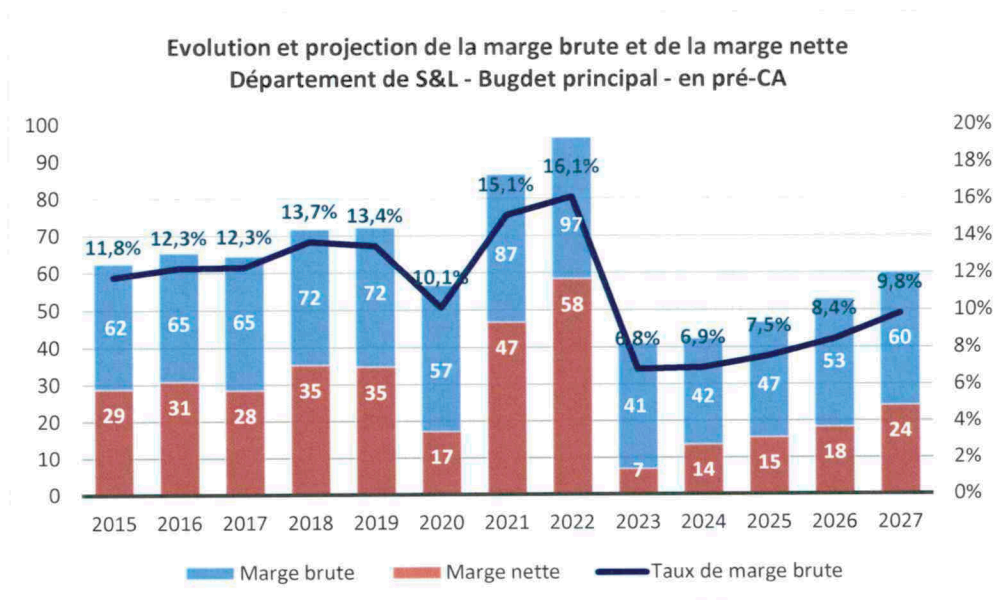
c) Grâce aux efforts effectuées et malgré la baisse des compensations sociales par rapport aux prévisions initiales, la situation financière du Département s'améliorerait progressivement

Au regard des efforts qui seront adoptés pour le vote du budget primitif de 2026, la marge brute du Département devrait se situer autour de 53 M€ l'année prochaine. Ainsi, elle est prévue en progression de +6 M€ (+13M€) par rapport à l'atterrissage anticipé à la fin 2025

entre 45 et 47 M€ (+5 M€ soit +11% par rapport à 2024).

Au regard de la hausse de l'encours de dette, la marge nette, déduisant le remboursement du capital de l'emprunt de la marge brute, devrait également s'améliorer, bien que dans une moindre mesure. Elle devrait ainsi augmenter de +1 M€ en 2025 et de +3 M€ en 2026.

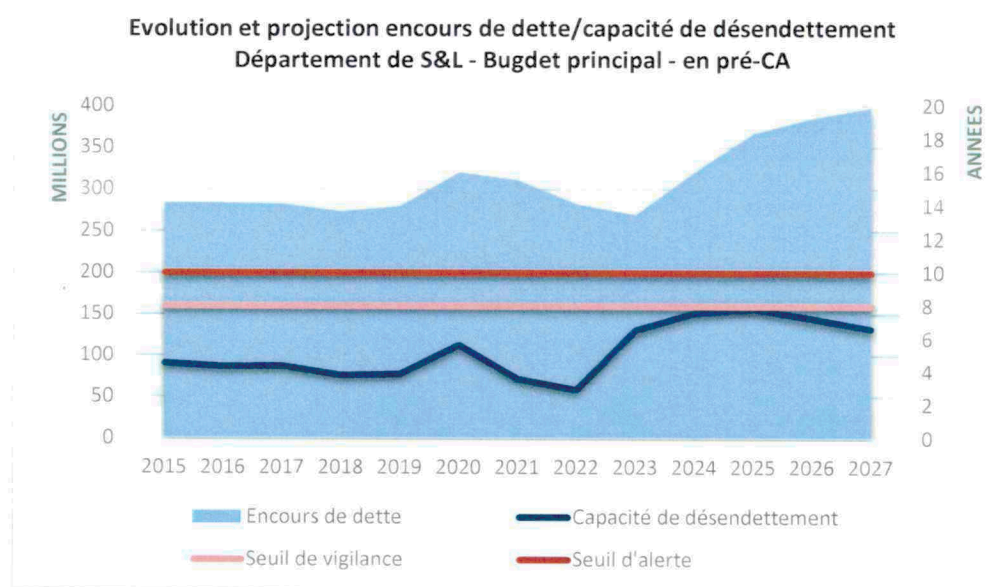
Le taux de capacité d'autofinancement s'améliorerait également progressivement en 2026 à 8,4% et se rapprocherait du niveau du seuil d'alerte à 9,8% en 2027.



L'ambition d'un niveau d'investissement socle de 100 M€ par an est mesurée au regard du niveau de capacité d'autofinancement qui s'améliorera progressivement et qui permettra d'améliorer les ratios d'endettement du Département.

Ainsi, si l'encours de dette devrait se détériorer légèrement entre 2025 et 2027, il serait maîtrisé et maintenu sous un seuil de 400 M€.

La capacité de désendettement, légèrement détérioré à la fin de l'année 2025 à 7,8 ans, serait quant à elle améliorée à 7,3 ans en 2026 et à 6,6 ans en 2027.



La capacité financière et le désendettement s'apprécie que sur le budget principal. En effet, les autres budgets s'équilibrent (THD) ou sont subventionnés par le budget principal.

III. Annexes

Annexe 1 : état de la dette du Département

Encours de la dette

Au 24 octobre 2025, la dette totale du Département tous budgets confondus s'élève à 374,19 M€ et est constituée de 51 emprunts bancaires souscrits auprès de 13 contreparties différentes, lignes de trésorerie incluses.

Afin d'obtenir les meilleures conditions financières, le Département procède à des consultations larges auprès des organismes prêteurs.

Banque	Encours
Agence France Locale	172 091 666,92 €
Société de Financement Local	76 857 966,47 €
La Banque Postale	31 461 068,00 €
Société Générale	26 964 999,37 €
Crédit Agricole Centre Est	19 808 333,33 €
Crédit Mutuel Arkéa	19 150 000,00 €
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté	17 166 666,46€
Caisse des Dépôts et Consignations	4 276 795,28 €
Saar LB	3 000 000,00 €
Banque Française de Crédit Coopératif	1 866 666,64 €
CA Corporate & Investment Bank	875 000,00 €
Crédit Foncier	666 666,53 €
Dexia	0,00 €

Durée résiduelle

La durée résiduelle (date d'échéance la plus lointaine) de la dette du Conseil départemental de Saône-et-Loire est de 26 ans et 3 mois. L'emprunt ayant la maturité la plus longue est l'emprunt souscrit auprès de La Banque Postale en 2021 sur le budget annexe THD. Cet emprunt souscrit fin 2021 arrivera à échéance en février 2052.

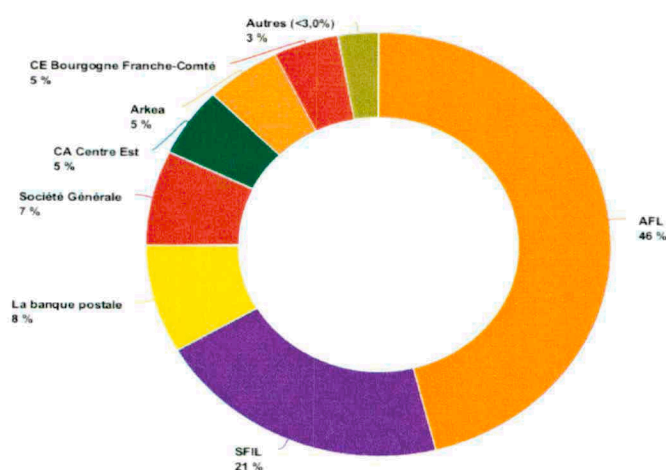
Après une période d'optimisation de son encours de la dette en raison du haut niveau des taux d'intérêts sur la période 2022-mi-2024 le Département a procédé de manière mesurée à une reprise progressive de son endettement, en optimisant les frais financiers des nouveaux emprunts. Depuis la mi-2024, le contexte inflationniste ayant fortement décru, l'effet conjugué de la détente attendue des taux

directeurs de la BCE couplé avec le besoin de liquidité du secteur productif a permis une diminution des taux sur les marchés et des taux des OAT à 10 ans. Toutefois, en raison du contexte politique actuel et de la dégradation de la note financière française ont pour impact de faire remonter les marges bancaires.

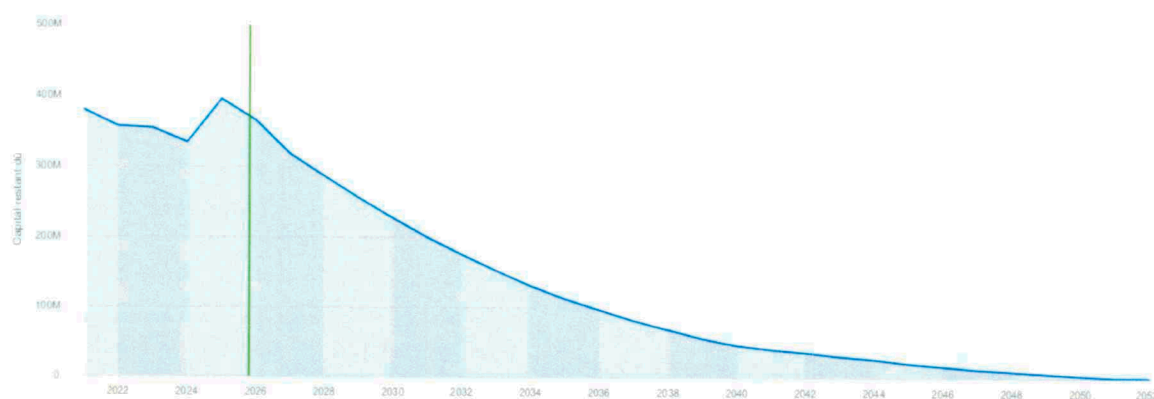
Après avoir poursuivi une dynamique de désendettement et optimisé son recours à

l'emprunt fin 2023, le Département a ainsi bénéficié des opportunités en matière d'offres bancaires et mobilisera potentiellement une enveloppe maximale estimée à ce jour dans une fourchette de 75 à 80 M€ d'emprunt fin 2025.

Répartition de l'encours par organismes prêteurs

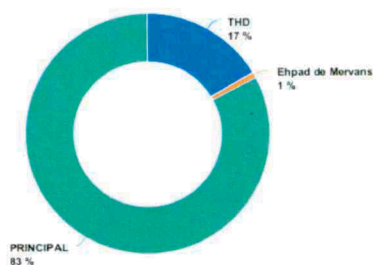


Evolution de l'encours de la dette – budget consolidé (M€)



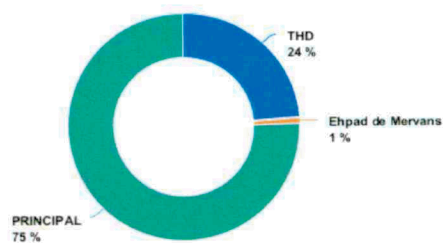
Répartition de l'encours par budget

Répartition par budget en 2025

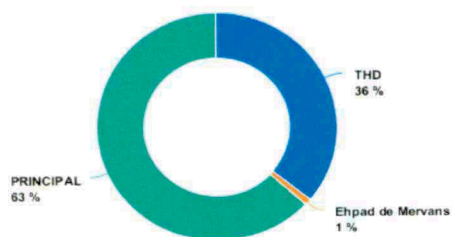


A emprunt constant situation au 24/10/2025

Répartition par budget à 5 ans



Répartition par budget à 10 ans



Au 24 octobre 2025, le budget principal représente 83% de l'encours de la dette contre

16% pour le budget annexe THD et 1% pour le budget annexe de l'EPHAD de Mervans. A

horizon 5 ans, les projections actuelles indiquent un accroissement de la part de la dette du budget annexe THD en raison de la maturité plus longue des emprunts contractés lors du déploiement du réseau de fibre optique et de sa maintenance, la durée de vie moyenne des emprunts du THD étant de 12,14 ans début

2025, celle des emprunts du Budget principal étant de 6,05 ans. A horizon 10 ans, l'encours de dette du budget annexe THD devraient représenter environ 1/3 des encours de la dette en considérant la courbe d'amortissement de l'encours actuel.

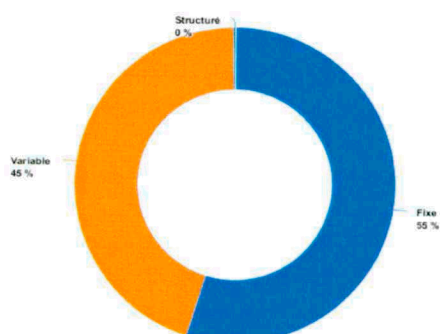
Répartition par nature des taux

La majorité de la dette du Département est composée d'emprunt à taux fixe, soit 55% contre 58% en 2024 ce qui couvre en partie le Département dans cette période de remontée des taux d'emprunt. Les taux variables reposent principalement sur des index Euribor en dynamique baissière depuis fin 2024 mais avec des incertitudes pour 2026 lié au contexte politique national.

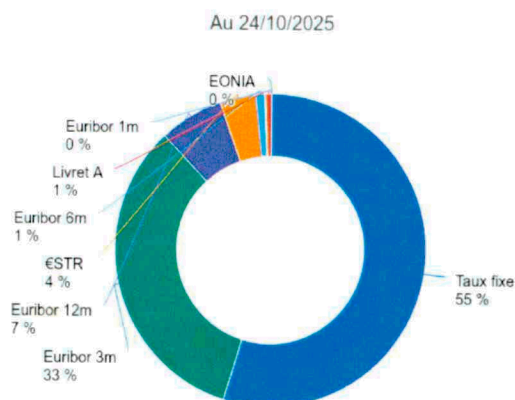
Cette répartition évolue entre 2024 et 2025 suite à la contractualisation de deux emprunts pour 80 M€ fin 2024 à taux variables indexés sur l'Euribor 3M sur une durée de 15 ans.

La modification de la répartition par taux impacte également le taux moyen de l'encours de dette au 31 décembre.

Répartition par type de taux



Index des taux variables

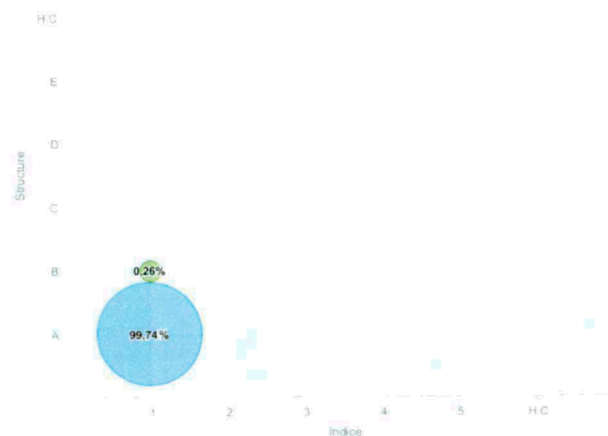


Maîtrise des risques

Le profil de risque du Département reste maîtrisé. La majorité de l'encours est noté A1 dans la charte dite « de Gissler », à 99,74% (contre 99,60% en 2025). Cette charte conclue entre les organismes bancaires et les associations d'élus représentatifs au plan

national, constitue une référence pour l'analyse des risques. Cette maîtrise des risques résulte d'une attention particulière portée par le Département à la classification des emprunts proposés afin de concilier au mieux intérêt financier et prise de risque.

Répartition de l'encours selon la Charte Gissler



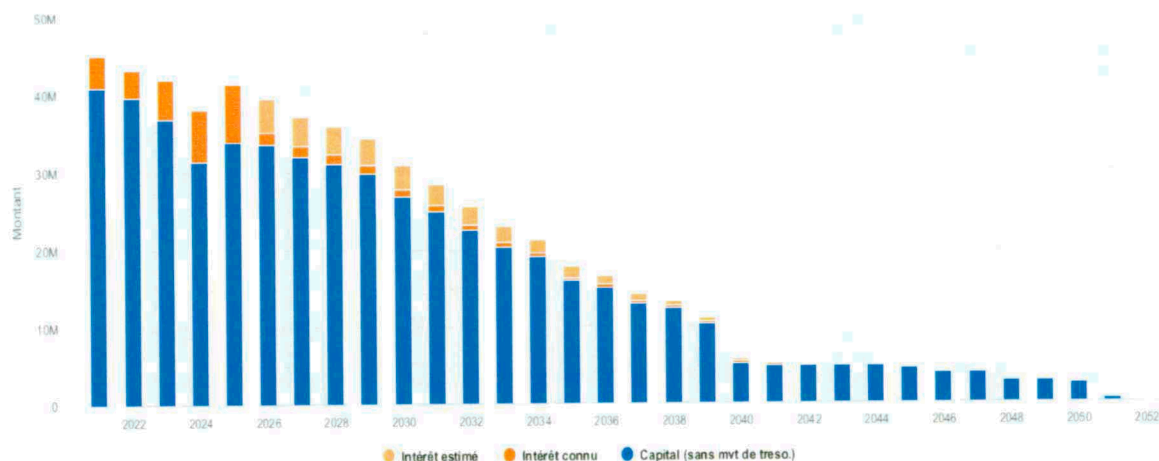
Echéancier des encours et extinction

Après une légère inflexion à la hausse en 2025 liée au recours à l'emprunt de 80 M€, le profil d'amortissement du Département est dégressif. Les remboursements de capital connaissent des baisses à partir de 2027 à emprunt constant permettant de dégager des marges de manœuvre pour conclure de nouveaux contrats pour financer l'investissement de la collectivité. Le recours

plus important à des emprunts à taux variables en 2023 et 2024 permet d'optimiser les frais financiers et apparaissent en intérêt estimés sur la durée de vie résiduelle de ces emprunts.

La durée de vie moyenne des flux financiers du portefeuille total est de 6,1 ans.

Composition des annuités de dette à venir (M€)

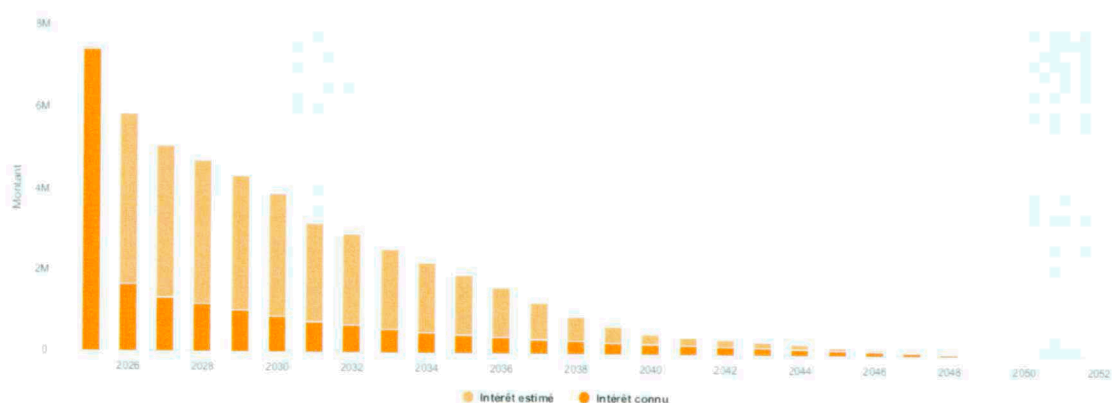


Echéances et frais financiers

Les frais financiers annuels représentent les intérêts projetés pour les taux fixes (intérêt connu) et variables (intérêt estimé). La diminution constatée des taux variables depuis le 4^{ème} trimestre 2024 induit une baisse des intérêts portée par les emprunts à taux variables jusqu'en 2025. Le rééquilibrage du

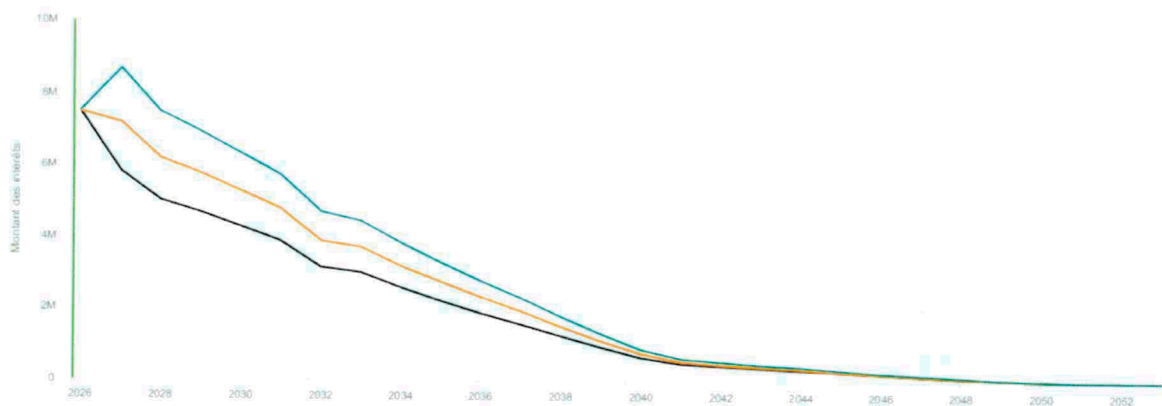
profil entre taux fixe et taux variable de la dette assure une diminution des frais financiers sur la durée de vie des emprunts, alors que l'exposition à une remontée des taux variable reste maîtrisée.

Intérêts projetés (taux fixe et variable) (M€)



La part variable étant à 45% du total des encours, les impacts d'une hausse des taux restent maîtrisés mais pourraient peser plus fortement à fin 2026. Les projections d'un choc de taux de +1% démontrent un effet important sur les dépenses de fonctionnement d'ici 2052 chiffré à +9,6 M€.

Un choc de taux de +2% engendre un surcoût de frais financiers de près de +20,3 M€ à horizon 2052.



Taux moyen de l'encours

Le taux moyen annuel, entendu comme la moyenne de la somme des taux d'intérêts payés, fait apparaître sur les années à venir une légère progression qui se stabilise aux alentours de 1,8% / 1,9%. Ceci est dû principalement à l'émergence des nouveaux contrats pris sur un marché favorable à partir de 2024.

Après une forte remontée des taux constatée de fin 2022 jusqu'à fin 2024 puis une diminution marquée jusqu'à présent, les anticipations à fin octobre 2025 sont très légèrement haussières du fait des effets de la progression de la dette française et l'instabilité politique persistante qui impactent les taux de marchés en intégrant une prime de risque sur

les taux à 10 ans. Ceci impactera le taux moyen après 2025. Les marchés avaient anticipé la dégradation de la note souveraine française, la dernière récemment par une agence de notation de AA vers A, avec une augmentation du rendement pour contrebalancer le risque. Le taux moyen de l'encours devrait se stabiliser dès 2026 entre 1,7% et 1,8% pour décroître progressivement avant de tendre vers 0,7% à emprunt constant à l'horizon 2052.

La diminution du taux moyen de l'encours de dette entre fin 2024 et fin 2025 s'explique par la conjoncture favorable des taux variables sur les marchés et la contractualisation d'emprunts à taux variable fin 2024.

Taux moyen de l'encours au 31/12 (%)



Gestion de la trésorerie du Département

Afin de pallier aux décalages temporaires entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes, le Département est tenu de contracter des crédits de trésorerie auprès d'établissements bancaires.

Au même titre que l'emprunt, une mise en concurrence de l'offre bancaire est réalisée dans le cadre de consultations bancaires. Le

Département mobilise deux types d'instruments de trésorerie, les lignes de trésorerie et les crédits dits « revolving » en voie d'extinction.

Les **lignes de trésorerie** sont des contrats annuels qui fonctionnent selon un droit de tirage qui est plafonné en fonction des besoins exprimés par le Département au moment de la consultation bancaire. Les intérêts sont dus

uniquement en cas de mobilisation de l'enveloppe. Le renouvellement de cet outil a lieu généralement au 3^{ème} trimestre.

Les **crédits revolving** sont des emprunts bancaires assortis d'une option de trésorerie. Ces produits font partie de l'encours de dette « classique » et sont amortis comme n'importe quel autre emprunt, avec remboursement du capital et paiement d'intérêts. L'option « ligne de trésorerie » peut être activée en fonction des besoins de financements de court terme.

Pour l'ensemble de cette gamme, la mobilisation des fonds est très rapide (commande et versement des fonds le jour même ou en J+1), que ce soit pour les tirages ou pour les remboursements, ce qui permet une très grande réactivité en matière de gestion de trésorerie.

Au 24 octobre 2025, les instruments de trésorerie se déclinent comme suit :

Par prêteur	Plafond des enveloppes (€)	Dont ligne de trésorerie (€)	Dont revolving (€)
Agence France Locale	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
Dexia	2 105 263,15	0,00	2 105 263,15
Total	42 105 263,15	40 000 000,00	2 105 263,15

Les tirages sont variables d'une année sur l'autre. Ils se concentrent tout au long de l'année avec un pic en fin d'exercice en

fonction des dates de mobilisation et du montant des emprunts de fin d'année.

En euros	2025 (au 24/10)
Mobilisation annuelle	40 000 000
Montant moyen par tirage	6 166 000
Intérêt mobilisation des revolving	-
Intérêts mobilisation des lignes de trésorerie	805 062

Les intérêts payés sur les emprunts de court terme s'établissent à 0,8 M€ pour 40 M€ mobilisés. En raison du déploiement du plan de gestion de trésorerie permettant de lisser les décaissements par rapport aux encaissements mensuels tout en honorant nos fournisseurs dans les temps, le Département a optimisé les frais financiers de ces instruments de trésorerie à hauteur de -0,3 M€ par rapport à 2024 et poursuivra cette optimisation sur 2026.

La diminution des frais s'explique aussi par des produits négociés avec les établissements bancaires notamment sur l'indexation et les marges appliquées.

Dérogation à l'obligation de dépôts des fonds au Trésor Public

En application de l'alinéa III de l'article L.1618-2 du CGCT, le Président n'a pris aucune décision de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat.

Annexe 2 : Ressources humaines du Département

1. L'année 2024 a été marquée par la stabilisation des effectifs après leur mise à niveau en 2023 en fonction des besoins en ressources humaines des politiques publiques départementales, en particulier dans le champ des Solidarités

Au 31 décembre 2024, le Département recensait 2 513 agents, recrutés à 87% sur emploi permanent.

Sur les 338 emplois non permanents que comptait la collectivité en 2024, 240 sont confiés aux assistants familiaux et 65 aux apprentis accueillis dans les services.

La part des agents non titulaires est stable et représente environ 11% de l'effectif permanent. En 2024, 37% des arrivées s'effectuent par la voie contractuelle. 13% des agents contractuels permanents sont dotés d'un contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, un peu moins de 338 agents en 2024 sont intervenus ponctuellement dans l'année et de façon non pérenne en renfort ou en remplacement au lieu de 440 en 2023.

La répartition par filière des emplois permanents demeure constante sur la durée depuis l'achèvement de la phase de décentralisation survenue au milieu des années 2000.

La filière technique, dont relèvent en particulier les agents chargés de l'entretien des routes et des collèges, agrège ainsi près 43% de l'effectif départemental, la filière administrative 31% et la filière sociale et médico-sociale 23%.

La structure de l'effectif par catégorie est globalement stable.

Il est composé à 50% d'agents de la catégorie C, à 16% d'agents de catégorie B et à 34% d'agents de catégorie A, après intégration réglementaire des assistants socio-éducatifs et des éducateurs en catégorie A, compte tenu de la refonte du parcours de formation initiale de ces professionnels.

L'âge moyen de l'effectif permanent se stabilise à 49 ans*, par l'influence conjuguée d'une tendance structurelle à l'allongement de la période d'activité, d'un nombre proportionnellement accru de départs en retraite (57) et d'un nombre de recrutements toujours élevé (208 nouveaux agents accueillis sur emploi permanent en 2024).

Le nombre de jours d'absence pour raison de santé des agents sur emploi permanent est stable en 2024. Il équivaut à 50,352 jours en 2024, dont plus de 60% pour un motif de maladie ordinaire.

Le taux d'absentéisme en maladie ordinaire et accident de travail s'établit à 4,51%, taux bien inférieur au taux observés dans les collectivités (6.1% en 2024 selon l'observatoire 2025 de WILLIS TOWERS WATSON France)**.

140 départs sont intervenus en 2024 dont 41% pour motif de retraite.

Les départs pour cause de mutation sont en hausse et représentent 18% des départs.

L'âge moyen de départ en retraite avoisine 62,5 ans. Deux facteurs principaux expliquent son maintien à ce niveau : l'augmentation de la durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein avant la limite d'âge en fonction de l'année de naissance d'une part, le recul graduel de l'âge minimum ouvrant droit à une pension d'autre part pour les agents nés à partir de septembre 1961.

Le temps de travail en vigueur affiche, pour le régime de droit commun dans la collectivité, une durée annuelle alignée sur la durée légale au 1^{er} janvier 2024.

Le nombre cumulé de jours « RTT » épargnés s'élevait au 31 décembre 2024 à 12 442 jours, soit en moyenne à 8 jours par agent disposant d'un compte épargne temps (CET). Les trois quarts de l'effectif permanent détiennent un CET, dont l'évolution annuelle nette globale traduit un retour à des pratiques courantes d'alimentation et de consommation observées avant les variations atypiques marquées en

période d'activité perturbée par la crise sanitaire.

En 2024, les heures supplémentaires et les astreintes ont donné lieu à rémunération pour un montant de 1 010 998 €, soit 1,2% de la masse salariale brute.

Elles sont pour l'essentiel justifiées par les missions de surveillance du réseau routier départemental.

De même, les avantages en nature (logement par nécessité de service, véhicule de fonction) sont attribués à un nombre limité d'agents et annuellement soumis à délibération.

La somme des dépenses de personnel atteignait 121,54 M€ sur le dernier exercice clos et représente 21,29% des charges de fonctionnement du Département.

Au 31 décembre 2024, le traitement moyen mensuel des agents titulaires et stagiaires correspondait à 2 738 €, soit à un niveau global en légère progression du fait de la composition et de la structure de l'effectif, et de la revalorisation des grilles.

La rémunération mensuelle brute moyenne de l'effectif permanent atteignait 2 925 € (+2,99%), compte tenu principalement des mesures d'effet national mais également des choix propres à la collectivité dans la gestion de ses emplois et de ses compétences internes, pour un peu plus de 2 384 équivalents temps plein rémunérés.

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,1%.

La collectivité maintient le régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail pour raison de santé et lui applique le même sort que le traitement brut lorsque celui-ci évolue en fonction de la durée d'absence cumulée.

Selon le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes de mai 2023, le taux d'administration (effectif permanent en équivalents temps plein (ETP) rapporté au nombre d'habitants) s'élève à 3,1‰

(1 709,9 ETP pourvus pour 552 185 habitants) au 31 décembre 2020.

Il est inférieur au taux moyen des départements de la strate, 4,1‰, et à l'ensemble des Départements, 4,2‰.

Fort de ce contexte, la situation le permettant alors, le début de l'année 2023 a été marquée par des créations de postes en Assemblées départementales de mars de juin visant à combler les besoins des services, des Solidarités pour l'essentiel, répartis comme suit :

- Pérennisation de 38 postes de contractuels,
- Création de 20 postes volants pour pallier les absences et les difficultés de remplacement,
- Création nette de 74 postes destinés à améliorer le niveau de service public rendu aux usagers.

En cours d'année, et dès réception des premiers signaux défavorables du niveau national, le recrutement d'une partie de ces postes a été mis en pause afin de préserver les capacités d'action départementale.

2. Une année 2024 marquée par des chocs exogènes, induisant un changement de paradigme et le lancement d'une démarche générale d'association des agents visant à optimiser le fonctionnement de la collectivité.

L'année 2024 a été marquée par de très fortes incertitudes systémiques, et par l'impact en année pleine de mesures nationales ayant des conséquences majeures (+2,24 M€) sur la masse salariale du Département.

- La conséquence en année pleine de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5% en juillet 2023, avec un impact de 682 K€ sur la masse salariale du Département,
- La conséquence en année pleine de la revalorisation indiciaire des bas salaires en juillet 2023 (début d'échelles de catégorie C et B), avec un impact de 110 K€ sur la masse salariale

du Département. La conséquence de 5 points d’indice supplémentaires à tous les agents publics à compter de janvier 2024, avec un impact de 951 K€ sur la masse salariale du Département,

- La conséquence de la contribution patronale CNRACL d’1 point à cette même date, avec un impact de 501 K€ sur la masse salariale du Département

Face à cette situation, les mesures locales ont été restreintes dès 2024, se limitant :

- A la création en AD de juin 2024 de 15 postes au Centre départemental de santé, afin d’accompagner l’ouverture de nouveaux lieux de consultation en permettant le recrutement de 5 médecins à temps non complet et 10 assistants médicaux
- Au recrutement effectif de 65 apprentis sur les 70 postes ouverts en 2024

Dans le même temps, le recours aux agents temporaires a été limité pour s’établir à un niveau inférieur à 2023, grâce à une priorisation des remplacements indispensables à la continuité permise par une analyse au cas par cas de chaque situation faisant l’objet d’une demande.

De même, le recrutement effectif des postes créés en Assemblées départementales de mars et juin 2023 a été mis en pause afin de ne pas aggraver l’impact des mesures nationales par des mesures locales venant se surajouter. Ce sont ainsi 27 de ces créations de postes qui ne se sont pas traduites par de nouveaux recrutements.

Fort de l’impact de ces actions visant à préserver les marges de manœuvre RH de la collectivité, le Département comptait au 31 décembre 2024, 2 513 agents.

Enfin, la fin d’année 2024 a été marquée par un décalage du vote du budget. Cette période a été mise à profit pour élaborer un « axe 3 » de la préparation budgétaire 2025 permettant :

- de poser les bases de la gestion prévisionnelle des emplois et des

effectifs de la collectivité, en identifiant dans chaque direction et politique publique les postes qui leur sont affectés, les intitulés de postes et les familles de métiers associées, de même que les flux à venir, dans une logique de définition d’un schéma d’emploi triennal

- d’interroger les niveaux de service, les optimisations possibles et les modalités d’organisation, grâce à l’organisation de consultations collectives par la voie hiérarchique et l’ouverture d’une boîte à idées, permettant à chaque agent de contribuer à la réflexion globale en formulant directement des contributions et propositions issues de leur pratique du terrain.

L’aboutissement de la démarche a consisté à définir des organisations cibles des directions, qui permettront, en fonction du niveau de service défini, de calibrer les ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions, dans une logique d’optimisation.

3. Dans la continuité de l’année 2024, les évolutions prévisibles de 2025 à 2028 consisteront en une maîtrise de la masse salariale s’appuyant sur le déploiement des organisations cibles définies

En 2025, de nouvelles mesures nationales auront à nouveau un impact sur la masse salariale du Département :

- En 2025, le rétablissement de +1 point du taux de la contribution patronale maladie (9,88% au lieu 8,88%) pour compenser la hausse de la contribution retraite CNRACL en 2024 viendra impacter la masse salariale de +522 K€ ;
- L’arrivée à échéance du contrat collectif de prévoyance le 31 décembre 2024 a conduit à relancer un appel d’offre en vue de conclure un nouveau contrat collectif à adhésion facultative en l’absence de transposition de

l'accord national du 11 juillet 2023. Dans cette attente et conformément aux dispositions du décret du 20 avril 2022, la participation employeur à la Prévoyance désormais obligatoire a été fixée à 15€ brut par mois et par agent, ce qui représente un montant prévisionnel de 0,36 M€ par an pour 2 000 adhérents.

- En 2026, l'achèvement de la mise en œuvre de la protection sociales complémentaire – PSC – un contrat collectif à adhésion facultative en matière de santé et le versement d'une participation employeur soit une dépense supplémentaire de +0,28 M€ pour un taux d'adhésion de 50% des agents,
- S'agissant de l'augmentation de 3 points de contribution patronale CNRACL, l'impact supplémentaire pour le Département est estimé à 1,49 M€.

En 2025, les premières mesures ont été prises

- **Un toilettage du tableau des emplois et des effectifs** pour permettre de mettre en conformité le tableau des emplois avec les postes figurant à l'organigramme des services désormais suivi quotidiennement dans le SIRH,
- **Une évolution du macro-organigramme des services avec effet au 1^{er} février 2026** qui comprendra 2 DGA au lieu de 3 et 1 DGS déléguée, le regroupement de certaines directions avec des chaînes hiérarchiques courtes et un nombre adapté d'agents managés par manager.

Ainsi, par le biais des fusions de directions ou missions, le nombre de directeurs diminuera d'environ cinq ; au global, les effets directs et indirects de l'évolution du macro-organigramme sont évalués à plus de 0,5 M€ d'économies de masse salariale, la mise en œuvre de l'ensemble de ces organisations devant

être mise en œuvre au plus tard à l'été 2026, à l'exception des services financiers,

- **la proposition de supprimer 20 postes permanents à l'AD du 21 novembre**, dans le cadre de la mise en œuvre des premières organisations cibles (Direction générale, Direction des ressources humaines et des relations sociales, Direction du Patrimoine et des moyens généraux notamment) après avis du comité social territorial.

Dans ce contexte, **l'exécution du budget des RH en 2025 sera très proche de l'exécution du budget 2024**, avec une projection à fin décembre 2025 de 114,8 M€ maximum contre 114,4 M€ en 2024, neutralisant ainsi le GVT de l'année 2025 (+0,5 M€) et l'augmentation de 3 points des charges CNRACL (+1,49 M€).

Un effort important devra donc être consenti en 2026, 2027 et 2028 au regard de la prospective financière du Département pour infléchir l'évolution de la masse salariale malgré les hausses de charges patronales.

Les projets de budgets pour les 3 prochaines années nécessiteront ainsi d'ajuster encore les dépenses de personnel du budget principal (hors Assistants familiaux et hors budgets annexes) **autour de 110-112 M€** en 2026, en 2027 et en 2028. Ceci devra être rendu possible par :

- la poursuite du déploiement des organisations cibles définies,
- la mise en œuvre d'une véritable gestion prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences initiée en 2024 avec la constitution de référentiels RH partagés avec les directions métiers, et l'adoption du plan de formation triennal de la collectivité adopté en Comité social territorial de janvier 2025,
- l'accompagnement des agents dont les postes seront en voie d'être supprimés afin d'anticiper leur

- reclassement dans les effectifs de la collectivité ou en externe mais en évitant la prise en charge de personnel involontairement privés d'emploi par le Centre Départemental de gestion,
- l'instauration de Dialogues de gestion entre directions supports et directions métiers de la collectivité, menés par la Direction générale au printemps, et prolongés de manière récurrente par les directeurs en cours d'année.

Il s'agira d'optimiser l'allocation des ressources humaines dans les services départementaux en fonction notamment des priorités des politiques départementales et des mouvements de personnels (départs à la retraite, mobilité interne dans le cadre du développement des parcours professionnels notamment).

Ce travail qui a eu des impacts sur la masse salariale dès 2025 se poursuivra dans les 3 prochaines années.

**Selon les données du Rapport Social Unique en date du 31 décembre 2024*

***<https://www.wtwco.com/fr-fr/insights/2025/10/observatoire-absenteisme-secteur-public-rapport-2025>*